

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

RAPPORT ANNUEL

Optimiser la sûreté, la sécurité, la durabilité et
la capacité des opérations de nos ponts



2015-2016



La collecte des péages se poursuit simultanément avec la dernière phase de la démolition du pont du chenal nord au pont international de la voie maritime à Cornwall

CONTENU

1	Message de la présidente et première dirigeante	3
2	Message de la présidente du Conseil d'administration	5
3	Profil de la Société	6
4	Gouvernance	10
5	Rendement de l'entreprise	12

6	Rapport de gestion	25
7	États financiers consolidés	33
8	Administrateurs et dirigeants	76
	Annexe A / Acronymes	78
	Annexe B / Bureaux de la Société	79

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE



Je suis très heureuse de présenter le rapport annuel 2015-2016 de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). En tant que présidente et première dirigeante, je suis fière de souligner les progrès réalisés par les employés de la SPFL tout au long de la constitution de la nouvelle SPFL. La fusion a posé des défis importants et les employés ont dû composer avec des cultures d'entreprises distinctes ainsi qu'avec de multiples politiques de ressources humaines, systèmes informatiques, pratiques et procédures opérationnelles. Pourtant, malgré tous ces défis, nous avons connu une année remarquable.

En 2015, la Société a fusionné avec deux autres sociétés d'État fédérales qui étaient propriétaires de ponts internationaux ou qui en exploitaient, pour devenir une nouvelle entité. Alors que l'image de marque de la SPFL a été conservée, son mandat a été élargi : la Société est désormais propriétaire et exploitant de quatre ponts internationaux. Ces ponts ouvrent des routes commerciales vitales et établissent des liaisons entre l'Ontario et les états du Michigan et de New York, permettant la libre circulation des gens et de produits de base qui soutiennent les économies canadiennes et américaines.

L'année financière 2015-2016 marque la première année complète de cette importante opération de renouvellement. Le changement du statut de l'entreprise a débuté avec l'objectif de réaliser l'intégration complète et se termine avec une liste impressionnante de réalisations ainsi qu'avec une toute nouvelle perspective stratégique.

Même si le travail se poursuit sur de nombreux plans, on n'insistera jamais assez sur l'envergure de ce projet. La diversité des opérations au sein de notre portefeuille de ponts en est l'exemple le plus frappant. Le pont Blue Water est celui où il y a le plus grand volume de véhicules, l'exploitation du pont international de la voie maritime s'est effectuée dans un contexte de construction de grande ampleur, tandis que la démographie et les tendances du trafic présentent de grandes différences au pont international des Mille-Îles et à celui de Sault Ste. Marie.

Ces changements structurels nous permettront de réaliser les objectifs suivants, entre autres :

- I. mettre en œuvre des politiques cohérentes et appliquer les meilleures pratiques de l'industrie au sein du portefeuille de ponts
- II. miser sur des initiatives comme la modernisation des installations frontalières;
- III. étendre notre modèle actuel d'exploitation de ponts en partenariat pour assurer une fluidité et une sécurité transfrontalière constantes.

Nous nous engageons sur une voie qui mènera à une refonte complète de notre programme de gestion des actifs. Ce programme vise à adopter une approche fondée sur le cycle de vie permettant une intendance efficace des infrastructures afin de maximiser les avantages, gérer les risques et fournir des niveaux de service satisfaisants au public de façon durable et responsable sur le plan écologique. La mise en œuvre de ce programme va bon train, de l'inventaire à l'évaluation des conditions, en passant par l'entretien cyclique de tous les types d'actifs.

En même temps, nous examinons l'utilisation de la technologie pour gérer les processus de travaux d'entretien préventif et établir un calendrier qui maximise le temps des employés, en plus de tirer le maximum des actifs en matière de performance et de valeur.

Nous concentrons nos efforts en matière d'indépendance financière sur la fluctuation des volumes du trafic des ponts tout en suivant l'impact des variations de taux de change sur les revenus, l'équité et l'accessibilité des tarifs, la gestion financière pour les besoins futurs en investissements à long terme et les façons d'accroître ou de trouver de nouvelles sources de revenus.

Dans le cadre de la refonte des services internes, nous avons adopté de nombreuses politiques du gouvernement canadien afin de maîtriser les coûts. Nous rationalisons les services similaires comme les services financiers, y compris la paie, les ressources humaines et les technologies de

l'information. Nous utilisons les technologies de l'information comme catalyseur pour réaliser des économies d'échelle et relier nos différents ponts.

Bien que nous exploitons des ponts, c'est le service à la clientèle qui nous motive à nous améliorer. Les premières étapes consistent en la mise en place de systèmes de perception des péages qui sont efficaces, l'offre de modes de paiement pratiques ainsi que la réduction des embouteillages et des temps d'attente aux postes frontaliers. Nous nous concentrons continuellement sur les moyens d'améliorer la sécurité de la clientèle et celle des employés en surveillant le trafic, les charges et la vitesse sur les ponts, les capacités associées aux mesures d'urgence, la sensibilisation des employés à la sûreté, la congestion aux esplanades des ponts, la gestion des voies ainsi que la sécurité dans les zones de construction.

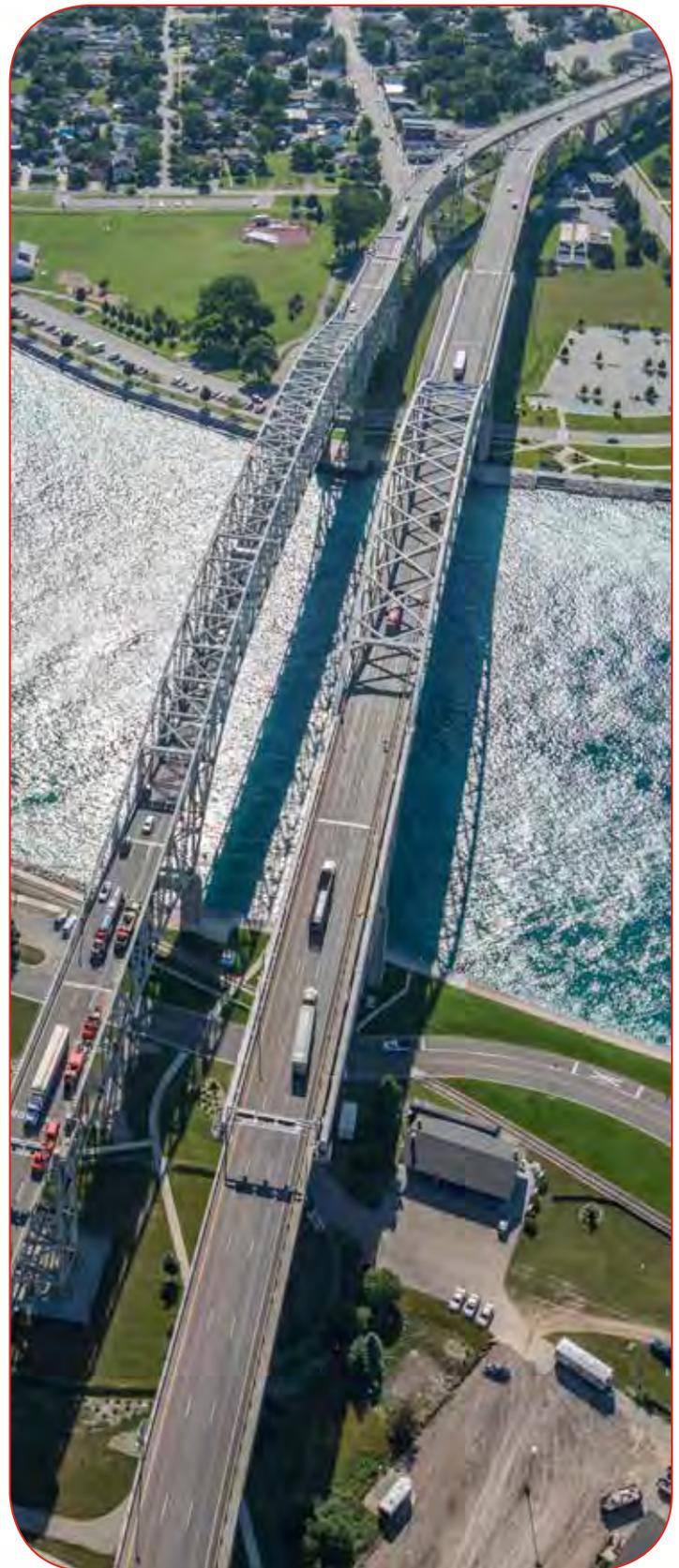


Enfin, au cours des derniers mois, la SPFL a achevé la première phase d'un processus intensif de création d'un nouveau logo et d'une nouvelle image de marque afin de mieux refléter la nouvelle Société, phase au cours de laquelle les employés ont été appelés à participer. La SPFL cherche à renforcer son image de marque en tant que gestionnaire de fonds publics, employeur de confiance et exploitant de ponts responsable orienté vers le client.

A handwritten signature in blue ink, reading "Micheline Dubé".

Micheline Dubé, présidente et première dirigeante

*Photo de gauche : Réception du siège social de la SPFL à Ottawa
Photo de droite : Vue aérienne du pont Blue Water reliant Point Edward en Ontario à Port Huron, Michigan.*



2. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



À titre de porte-parole du Conseil de la SPFL, je souhaite d'abord remercier publiquement tous les employés de la nouvelle SPFL fusionnée pour le travail, le talent, le dévouement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve tout au long de cette passionnante, mais difficile année. Leur engagement au service de la Couronne et de tous les Canadiens a été exemplaire. Le Conseil d'administration est fier de donner un aperçu de leur travail dans ce rapport annuel.

La fusion des opérations du siège social d'Ottawa et de sa filiale de Cornwall aux ponts de Point Edward et de Sault Ste. Marie en Ontario a eu lieu il y a un peu plus d'un an, soit le 1er février 2015.

Un travail de transformation de la gouvernance a été entrepris, notamment l'élaboration de nouveaux règlements de la Société, la restructuration du Conseil, l'harmonisation des politiques de la Société ainsi que de nombreuses autres tâches, afin de s'assurer que le Conseil possédait la capacité nécessaire pour faire progresser la nouvelle organisation tout en exerçant le meilleur contrôle possible sur les situations complexes associées à l'exploitation des ponts et aux projets de construction d'infrastructures en cours.

Aujourd'hui, le nouveau rôle du Conseil d'administration de la SPFL consiste à fournir une orientation stratégique et à renforcer la surveillance opérationnelle, la responsabilité ainsi que la transparence. Ceci permettra de s'assurer que la Société respecte ses obligations de servir l'intérêt public tout en générant des revenus suffisants pour répondre aux besoins opérationnels courants sans recourir à des crédits parlementaires. La nouvelle structure du Conseil, qui est constitué de plusieurs comités, ainsi que la mise en place de meilleures pratiques en matière de gouvernance garantissent que le contrôle des finances, des risques, des ressources humaines, de l'approvisionnement et de la gestion des projets s'effectue de façon rigoureuse et transparente.

Les principaux facteurs de succès de notre gestion de portefeuille en contexte post-fusion découlent de l'intégration réussie et cohérente de nos employés, de notre culture et de nos processus dans l'ensemble des actifs gérés ou appartenant à la SPFL. Une fois les opérations et l'approche de portefeuille entièrement intégrées, la Société sera en mesure d'atteindre l'efficacité opérationnelle nécessaire à l'amélioration du rendement et du service à la clientèle tout en gérant notre structure de coûts de façon efficace.

Il convient de noter que l'exercice d'harmonisation de la culture d'entreprise qui s'est accompli en 2015 a fourni une occasion unique aux employés de contribuer à définir une nouvelle identité pour leur entreprise. Nous sommes très fiers du travail et de l'esprit d'équipe qu'illustre le nouveau logo de la SPFL figurant dans le présent document.

Je tiens personnellement à remercier chaleureusement mes collègues membres du Conseil, qui ont tellement contribué à la réussite de la SPFL avec dévouement, sagesse et passion.

En effet, c'est tout au long de cette année très spéciale que nous avons jeté les bases du succès de cette nouvelle entité. Toutefois, l'héritage de la SPFL, qui se traduit par des relations valorisées avec nos employés, les communautés avoisinantes et nos partenaires de ponts aux États-Unis, continuera de progresser dans le futur de façon prometteuse et pour longtemps.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Connie Graham'. The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Connie Graham, présidente du Conseil d'administration

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

3.1 MANDAT

Le mandat de la SPFL approuvé par le ministre des Transports et établi dans la convention de fusion dûment ratifiée des anciennes sociétés consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les responsabilités de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipe-lines intégrés avec ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- (b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- (c) Les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, envisagées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

3.2 ORIENTATION STRATÉGIQUE

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société. Le Conseil de la Société a approuvé cette orientation.

3.3 MISSION

La SPFL est une société d'État chargée de surveiller les intérêts fédéraux canadiens de quatre traversées internationales entre le Canada et les États-Unis.

3.4 VISION

Nous nous efforçons d'optimiser la sûreté, la sécurité, la durabilité et la capacité des opérations de pont à l'avantage du Canada tout en servant le public voyageur avec efficacité et respect.

PILIERS

Nous nous acquitterons de notre mission par cinq piliers clés :

- Une **organisation** opérant selon une stratégie de gestion de portefeuille et un modèle de gouvernance qui sont robustes;
- L'**intendance** des actifs des ponts sous notre responsabilité, avec accent sur la sûreté et la sécurité, par un programme d'inspections indépendant, des programmes appropriés d'immobilisations et d'entretien, dont l'orientation est la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- L'utilisation efficace de la **technologie**, par l'utilisation de plateformes communes pour assurer l'efficacité des opérations et l'exactitude de l'information, gérées de manière à limiter les risques et les coûts associés;
- La **durabilité** des opérations, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des recettes, la priorisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts; et,
- Une saine **gouvernance** de la Société par une structure optimisée, la capacité et les compétences requises, et de solides relations avec les intervenants.

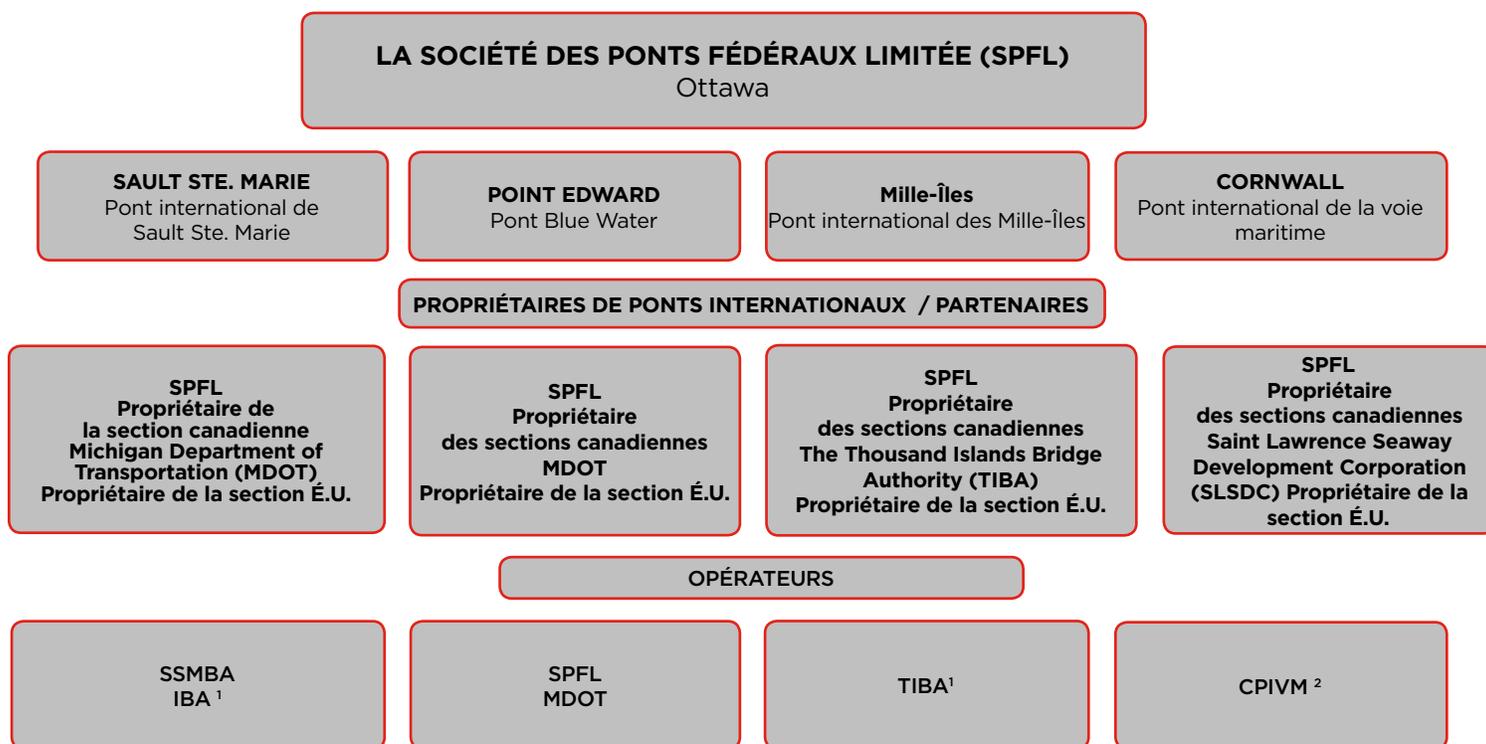
3.5 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La SPFL est responsable des intérêts fédéraux canadiens de quatre des onze traversées internationales situées en Ontario, à savoir :

- Sault Ste. Marie : la propriété de la participation canadienne dans le pont international de Sault Ste. Marie. Le pont est géré par une entité de l'État du Michigan, aux États-Unis, l'International Mille-Authority (IBA), en vertu d'un accord international conclu entre ses propriétaires, la SPFL et le Michigan Department of Transportation (MDOT). Les opérations du pont sont surveillées par un Conseil d'administration international conjoint, la Sault Ste. Marie Mille-Authority (SSMBA);
- Point Edward : la propriété, la gestion et l'exploitation de la partie canadienne du pont jumelé Blue Water, reliant Point Edward (Ontario) et Port Huron (Michigan). La SPFL travaille en étroite collaboration avec le MDOT, le propriétaire, gestionnaire et exploitant de la partie américaine du pont;

- Mille-Îles : la propriété de la participation canadienne dans le pont international des Mille-Îles. Le pont est géré par la Thousand Islands International Mille-Authority (TIBA), entité de l'État de New York, aux États-Unis, en vertu d'un accord binational entre ses propriétaires, la SPFL et la TIBA;
- Cornwall : la propriété de la participation canadienne dans le pont international de la voie maritime. La SPFL est responsable de la gestion de tout le pont international, notamment le pont du chenal nord, une chaussée internationale et le pont du chenal sud. Les opérations sont gérées en vertu d'un accord international en coentreprise par la CPIVM pour le compte de ses propriétaires, la SPFL et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC), une entité fédérale américaine. La SPFL se charge directement des projets d'immobilisations canadiens.

LA SPFL EN UN COUP D'OEIL



1 Opère le pont par le biais d'une entente internationale

2 CPIVM est une filiale de la SPFL qui opère les ponts par le biais d'une entente internationale

BILAN DES OPÉRATIONS					
	SPFL				CPIVM
OPÉRATIONS	SIÈGE SOCIAL	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
EMPLACEMENT EN ONTARIO	Ottawa	Sault Ste. Marie	Point Edward	Lansdowne	Cornwall
STATUT	Incorporée en 2015 à titre de société LCSA Fusion de la SPRSM et de l'APBW en 2015				Filiale Incorporée en 1962 et convertie en société LCSA en 1979.
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Sept administrateurs nommés par le gouverneur en conseil (y compris la présidente, ainsi que la présidente et première dirigeante).				Huit administrateurs nommés par la SPFL, soit quatre Canadiens et quatre Américains. Les administrateurs américains sont recommandés par la SLSDC.
ENTENTE INTERNATIONALE ET GESTION		SPFL/MDOT MDOT et l'International Bridge Administration (IBA) opèrent le pont Huit administrateurs nommés à la Sault Ste. Marie Bridge Authority (SSMBA) en nombre égal par chaque propriétaire.		SPFL/TIBA TIBA opère le pont Un président américain et six administrateurs (trois Américains et trois Canadiens), nommés par le Jefferson County. Administrateurs canadiens recommandés par la SPFL.	SPFL/SLSDC CPIVM opère le pont
TITRE DE PROPRIÉTÉ DES PONTS		• 50 % du pont international	• 50 % des ponts jumeaux (section canadienne seulement)	• 100 % du pont canadien • 50 % du pont Rift	• 100 % du pont du chenal nord • 32 % du pont du chenal sud
ACTIVITÉS					
	Gestion de portefeuille de quatre ponts et supervision : • Opérations • Entente internationale • Ingénierie, inspections; et • Projets d'immobilisations	Opérations du pont, sécurité et entretien			
		Baux et permis incluant la boutique hors taxes			
			Échange de devises		Passage gratuit accordé à la communauté autochtone
		Installations de l'ASFC et de l'ACIA			
DIRECTION DES SERVICES DE L'ENTREPRISE					
Communications, finances, ressources humaines, technologie et gestion de l'information, vérification interne, services juridiques, planification stratégique					



Photos:

(en haut) L'abaissement de l'arche principale a été un point culminant du projet de remplacement du pont du chenal nord en septembre dernier à Cornwall

(en bas) Travées américaine et canadienne du pont international de Sault Ste. Marie avec l'éclairage D.E.L. récemment installé

4. GOUVERNANCE

4.1 AUTORITÉS LÉGISLATIVES

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est mandataire de Sa Majesté.

Les fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date, permettant ainsi d'augmenter la concentration et améliorer la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

4.2 COMPTES À RENDRE AU PUBLIC

En tant que société d'État, la SPFL doit rendre compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. Elle est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La présidente et première dirigeante est également membre du Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de surveillance.

4.3 CONSEIL DE LA SPFL

Le Conseil de la SPFL est composé de sept administrateurs, dont la présidente du Conseil, ainsi que la présidente et première dirigeante. La présidente du Conseil, ainsi que la présidente et première dirigeante sont nommées par le gouverneur en conseil en vertu de la section 105 de la LGFP. Les administrateurs, sauf la présidente du Conseil et la présidente et la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.

Le Conseil établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve des politiques et des règlements, nomme les administrateurs canadiens aux conseils des sociétés internationales ou en recommande la nomination, en plus de veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés.

4.4 COMITÉS DU CONSEIL DE LA SPFL

À l'heure actuelle, le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par un comité de la finance et de la vérification, qui est exigé par la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines. Le rôle de ces comités ne consiste pas à donner des approbations, mais plutôt à émettre des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

4.4.1 COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le comité des finances et de la vérification (CFV) aide le Conseil à superviser les rapports et les contrôles financiers de la Société. Le comité aide également le Conseil à s'assurer

que la Société respecte ses engagements financiers, ainsi que les exigences juridiques, contractuelles et réglementaires qui s'appliquent à l'égard des questions de divulgation financière et de gestion du risque financier.

Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant une vérification des questions faisant partie de son domaine de responsabilité.

Le comité est composé de trois membres réguliers qui sont administrateurs de la Société, mais dont aucun ne peut être un dirigeant ou un employé de la Société ou de ses filiales. Les membres sont nommés chaque année par le Conseil et siègent au comité au gré du Conseil. Chaque membre doit être considéré comme un administrateur indépendant, comme le détermine le Conseil dans l'exercice de son jugement professionnel. Tous les membres du comité possèdent des compétences financières et au moins un parmi eux est désigné comme un expert en finances ou comme une personne possédant des compétences en comptabilité ou liées à la gestion financière. Le Conseil désigne un président parmi les membres du comité. Le président du comité est responsable de s'assurer que le comité remplit efficacement son mandat et ses fonctions.

4.4.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Le comité de gouvernance, politiques et ressources humaines aide le Conseil à superviser la gouvernance, les politiques du Conseil en matière d'infrastructure et les ressources humaines.

Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant une vérification des questions faisant partie de son domaine de responsabilité. Le comité est composé de deux membres réguliers qui sont administrateurs de la Société. Comme dans le cas du CFV, les membres sont nommés chaque année par le Conseil et siègent au comité au gré du Conseil. Chaque membre doit être considéré comme un administrateur indépendant, comme le détermine le Conseil dans l'exercice de son jugement professionnel. Le Conseil désigne un président parmi les membres du comité. Le président du comité est responsable de s'assurer que le comité remplit efficacement son mandat et ses fonctions.

4.5 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération du président et des autres membres du Conseil, ainsi que celle de la présidente et première dirigeante. La rémunération du président et des autres membres du Conseil est conforme aux Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et à l'article 108 de la LGFP.

Le président obtient une avance annuelle allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent une avance annuelle allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$. Les membres du Conseil sont remboursés pour les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, incluant les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la présidente et première dirigeante sont énoncées dans les Conditions d'emploi et avantages sociaux particuliers aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la présidente et première dirigeante (PPD3) est de 177 400 \$ à 208 600 \$. Celle-ci n'obtient aucune indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la présidente et première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) au gouvernement.

4.6 CODE DE CONDUITE

La *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPPFDAR) est entrée en vigueur le 15 avril 2007. Cette loi a pour but d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'ils devaient agir ainsi. La Loi oblige notamment à donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation en vertu de la LPPFDAR. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées au premier dirigeant, ainsi que les mesures correctives prises par ce dernier.

À la fin de 2015, le Conseil a approuvé un code des valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et autres entités gouvernementales ou externes. Le code a été signé par tous les employés alors que les discussions sont en cours avec les employés syndiqués, dans le cadre des négociations de la convention collective.

La Société adhère entièrement à l'esprit de la LPPFDAR et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

4.7 GESTION DU PORTEFEUILLE

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour accomplir son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux utilisés afin d'atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille à mettre au point (une partie des éléments en parallèle à l'intégration des anciennes sociétés et une partie après l'intégration de celles-ci) comprennent :

Des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble du portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;

- o Des revenus gérés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coûts, y compris une répartition appropriée des services organisationnels;
- o Des dépenses d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui sont établies en fonction de politiques uniformes;
- o Le développement d'un plan d'immobilisations intégré à long terme pour s'appuyer dans la définition des priorités en matière d'immobilisations et dans l'élaboration du budget annuel des immobilisations; et,
- o Des services internes partagés

La constitution de la nouvelle SPFL offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, à la fois en adoptant de meilleures pratiques et une approche globale commune à l'égard du portefeuille et en déterminant les meilleures opportunités stratégiques.



La circulation de véhicules commerciaux est une source de revenu vital pour le pont des Mille-Îles

5. RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

5.1 NOTRE ENTREPRISE



Nous œuvrons dans le domaine des ponts et des infrastructures aux traversées de ces ponts. Étant donné que nous nous consacrons exclusivement à des ponts internationaux, nous faisons face à une complexité inhérente à l'exploitation et à la gestion de ces structures, puisqu'elles traversent les limites de provinces et d'états, ainsi que la frontière canado-américaine. La frontière internationale nous force à fournir et à maintenir un réseau étendu de structures associées aux fonctions transfrontalières, comme les douanes et l'immigration, de même que les activités associées à l'exécution de la loi en matière d'inspection des aliments.

Nous collaborons avec six entités en respectant trois partenariats binationaux qui comprennent 10 structures de ponts, des approches routières, ainsi que des installations aux frontières pour les activités de l'ASFC, de l'ACIA, de boutiques hors taxes et de bureaux de change.

Le fait que la SPFL ait divers intervenants ajoute un niveau de complexité à ses opérations, à la formulation de ses politiques, ainsi qu'à la réalisation de ses projets. La SPFL travaille en étroite collaboration avec ces intervenants et avec les communautés avoisinantes pour assurer l'efficacité des traversées.

Il s'agit notamment de partenaires fédéraux comme TC, les organismes centraux, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), le service américain des douanes (U.S. Customs and Border Patrol), les gouvernements et organismes provinciaux et municipaux, les Premières nations, les gouvernements et organismes américains, les organismes d'application de la loi, les syndicats, ainsi que les intervenants d'urgence. De même, nous collaborons avec nos partenaires américains et coordonnons nos efforts pour assurer la fluidité du trafic international de façon sécuritaire, efficace et fiable. Ce

processus nécessite des communications fréquentes, la définition d'une interprétation commune, ainsi qu'une capacité de réaction aux situations imprévues pouvant se présenter dans un milieu frontalier qui est dynamique.

Nous devons également veiller à ce que l'exploitation de nos ponts, les décisions stratégiques et les projets obtiennent l'appui de la clientèle des ponts et celui des communautés où ils sont situés. Comme beaucoup de Nord-américains, les usagers des ponts adoptent rapidement des modes de paiement autres que les espèces. Pour assurer l'efficacité continue des opérations, nous devons également continuer de répondre à leurs besoins par la technologie. En conséquence, nous nous efforçons d'améliorer notre engagement envers la communauté, ainsi que nos communications au moyen de blogues et d'autres médias sociaux pour nous assurer de connaître les préoccupations de la communauté et d'y répondre, tout en veillant à ce que l'apport des ponts internationaux soit compris de façon claire.

5.2 EXPLOITATION, INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX

En sa qualité d'intendant de quatre ponts internationaux du Canada, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. Le résumé qui suit fournit une évaluation par emplacement de l'état des ponts et des grands projets envisagés et réalisés. La portée globale des projets supplémentaires à plus long terme est en cours d'examen pour reconfirmer les priorités et fournir une répartition ciblée du financement à long terme.

L'article 6 de la *Loi sur les douanes* oblige la Société à fournir, équiper et entretenir, à ses frais, les locaux et autres installations nécessaires pour les douanes et pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) basée aux passages frontaliers terrestres.

Sauf dans le cas de Cornwall, la Société est tenue de fournir ces installations aux agences situées à ses traversées en utilisant les revenus que génère la Société. Historiquement, la Société n'a pas eu à défrayer les coûts pour des installations à Cornwall. À l'occasion toutefois, le gouvernement fédéral approuve des crédits en capital pour les grands projets d'intérêt national. La construction des nouvelles installations à Sault Ste. Marie et à Lansdowne s'effectue grâce au financement du gouvernement fédéral.

5.2.1 SAULT STE. MARIE: La SPFL est propriétaire du pont international à 50 %; l'exploitation s'effectue par une entité américaine en vertu d'un accord international et la SPFL est responsable des grands projets d'immobilisations.

État et entretien du pont (activité continue) : Selon les conclusions de l'inspection annuelle, l'ensemble de la structure du pont est solide. Les activités d'entretien courant répondant aux recommandations du rapport d'inspection



Vue de l'arche canadienne du pont international de Sault Ste. Marie

sont effectuées chaque année. Les travaux d'entretien qui sont prévus pour les cinq prochaines années comprennent le remplacement des têtes des plaques coulissantes sur les travées de l'arche en 2015-2016 et les travaux consistant à repeindre l'arche supérieure du pont canadien en 2018-2019. La création d'un système de surveillance et de gestion de l'ensemble des actifs permet de suivre les travaux d'entretien en cours et l'investissement de capitaux, ainsi que de définir les besoins. Les données historiques, aux derniers stades de saisie, génèrent déjà de précieux renseignements en matière de planification pour les ponts.

Projet de réfection de l'esplanade canadienne (activité en cours) : Ce projet de 51,6 M\$ a été mis en route en 2009 et les travaux sont financés par le fonds pour les ports d'entrée et les passages frontaliers. Il inclut l'agrandissement et le réaménagement de l'esplanade existante des douanes canadiennes au pont international, une nouvelle installation de déchargement commercial de l'ASFC, une l'installation connexe de traitement des voyageurs, ainsi que la



Vue aérienne du site du projet de réfection de l'esplanade canadienne à Sault Ste. Marie

construction d'une troisième voie qui permettra d'inspecter les autobus. L'implantation de nouvelles technologies appuiera l'utilisation des programmes pour grands voyageurs NEXUS et FAST. Le projet inclut également la construction d'un bâtiment dédié aux opérations et à une nouvelle boutique hors taxes.

La première phase du projet est terminée. Elle incluait l'acquisition de propriétés financée par le propriétaire, la construction d'un garage d'entretien et d'une nouvelle boutique hors taxes, des travaux d'infrastructures civiles, ainsi que la démolition des immeubles acquis. Le garage d'entretien est utilisé comme emplacement secondaire temporaire par l'ASFC pour effectuer les inspections. Le contrat final, qui comprend la construction du bâtiment du trafic de l'ASFC, de l'immeuble commercial et de lieux de travail environnants, a été octroyé en avril 2015 à un montant de 33 M\$. Les travaux vont bon train : les fondations du bâtiment du trafic de l'ASFC sont terminées, tout comme l'érection de la superstructure d'acier, la majeure partie de l'enveloppe de bâtiment, les éléments bruts de mécanique et d'électricité, les cloisons, ainsi que les travaux souterrains et d'infrastructure de surface.

Dans le cadre de ce projet, l'ASFC a déterminé les exigences spécifiques qui s'appliquent à la location et à l'aménagement du bâtiment afin de satisfaire les besoins de ses effectifs. Ces travaux, qui s'élèvent à 1,5 M\$, ont été intégrés dans le contrat octroyé par la SFPL à la demande de l'ASFC. On estime que le projet sera terminé en 2017-2018. Les nouvelles installations de l'esplanade de l'ASFC seront trois fois plus vastes que les installations actuelles et exigeront au moins 2,5 fois plus de frais pour leur entretien et leur exploitation.

En 2016, l'exploitant du pont entreprendra un projet conjoint de travaux de peinture d'une durée de quatre ans, jusqu'en 2019. Estimé à 10,8 M\$, ce projet est financé à même les provisions du propriétaire. Bien que la peinture du pont soit esthétiquement agréable pour nos clients, l'objectif principal est de préserver le pont du climat rigoureux qui prévaut au Canada. Afin de maintenir l'intégrité et la longévité de la superstructure d'acier, il est essentiel de peindre le pont. Également, l'International Mille- Authority (IBA) entreprendra des travaux majeurs d'entretien ou de remplacement des appuis à roulement et à glissement, dans le cadre de travaux attribués à des entrepreneurs spécialisés.

Péages : Une évaluation des péages aux traversées est entreprise tous les six mois et les ajustements sont effectués en tenant compte du taux de change moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien. L'augmentation des péages en dollar canadien a été annoncée en mars 2016 et a été mise en place en avril, les faisant passer de 4,40 \$ à 4,70 \$ par traversée pour un véhicule de tourisme.

Réaménagement de l'esplanade américaine (terminé) : Le projet de réaménagement de 8,9 M\$ du poste de péage des États-Unis a été financé conjointement par les propriétaires et le gros des travaux a été effectué en 2015. Une cérémonie d'inauguration pour célébrer l'achèvement du bâtiment administratif s'est tenue en octobre 2015 en marge de la réunion de la Sault Ste. Marie Mille- Authority (SSMBA) le 22 octobre.



Des dirigeants de la SPFL, d'IBA et de l'ASFC assistent à la cérémonie d'inauguration de l'esplanade américaine à Sault Ste. Marie au Michigan

5.2.2 POINT EDWARD: La SPFL est propriétaire du pont international à 50 %, en plus d'être responsable de l'exploitation du pont et des grands projets d'immobilisations de la section canadienne seulement.

État et entretien du pont ou des ponts (activité continue) :

Selon les conclusions de l'inspection annuelle, l'ensemble de la structure du pont est solide. Les activités d'entretien courant répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectuées chaque année. Les travaux annuels d'entretien comme la peinture et les réparations mineures à la structure et à l'éclairage débuteront à la fin du printemps, tandis que les projets d'immobilisations comme la réfection des piliers en béton, les réparations sur le tablier du pont et le remplacement du toit du garage d'entretien canadien ont tous été évalués et sont prêts à passer au stade de l'appel d'offres d'ici la fin de l'exercice financier.

Les autres projets d'entretien régulier prévus au cours de l'exercice financier comprennent l'entretien du pont, du bâtiment et de la pompe des eaux de pluie. De façon continue, l'ABPW a effectué les réparations et l'entretien régulier des routes aux esplanades, des équipements technologiques, des systèmes électriques et d'éclairage, du système de télévision en circuit fermé, du système de chauffage, de ventilation et de climatisation, ainsi que de ses véhicules de service. Les tests sur les générateurs et le suivi des systèmes LEED aux bâtiments de l'entreprise ont été effectués et continuent de faire partie des tâches régulières.

Projet de resurfacement de la 1re travée (presque terminé) :

Bâti en 1937, ce pont sert actuellement au trafic à destination des États-Unis. La travée a fait l'objet d'un resurfacement complet et de son imperméabilisation pendant trois mois au printemps 2015. Pendant cette période, le trafic a été géré efficacement grâce à la collaboration de tous les partenaires. Ce projet a été coordonné par le propriétaire américain, le Michigan Department of Transportation (MDOT) et a été financé par chacun des partenaires en utilisant les recettes des péages accumulés. L'achèvement de travaux de moindre envergure a été reporté au printemps 2016 afin de tenir compte de l'achèvement de la mise à niveau de l'infrastructure de perception des péages sur le site adjacent.



Vue aérienne des ponts canadiens et américains du pont Blue Water à Point Edward

Plan directeur du pont Blue Water (à l'étude) : Le maintien à jour du plan directeur des immobilisations est un élément clé du programme de gestion et de développement continu des infrastructures à l'emplacement de Point Edward. En 2009-2011, le centre administratif du pont Blue Water a été construit, les installations d'inspection primaires et secondaires de l'ASFC ont été réaménagées, alors que l'accès routier menant à l'esplanade, l'affichage et les services publics connexes ont été améliorés.

La rampe d'accès d'urgence à la 1re travée est un élément du plan directeur considéré comme prioritaire; la rampe a été budgétée dans l'exercice financier 2016-2017 et dans celui de 2017-2018. La rampe a été incorporée dans la conception à la base du pont original adjacent à la boutique hors taxes afin d'assurer des déplacements sûrs et sécuritaires.

Renouvellement des infrastructures des péages (activité en cours) :

Le système de péage automatisé employé à cet emplacement était désuet et il fallait moderniser les installations pour répondre aux besoins des voyageurs utilisant le pont, tout en mettant en place des mesures de sécurité pour les systèmes d'information. La mise à niveau de l'infrastructure des services publics nécessaires à la perception des péages dans chaque voie était également nécessaire. Les mises à niveau finales de l'infrastructure des services nécessaires à la perception des péages et à l'installation du système ont été complétées en 2015; le système fonctionne désormais dans toutes les voies. Les travaux de fond sur le système d'arrière-boutique se poursuivent en 2016, de même que les dernières mises à niveau des capacités dans les voies, la calibration et les tests.

Dans le cadre de l'installation du nouveau système de péage, un nouveau site Web destiné à la clientèle a été mis en ligne. Le 29 mars 2016, les clients commerciaux existants étaient invités à migrer vers le nouveau site. À partir de ce site Web, les clients commerciaux peuvent gérer leur compte, régler leurs frais en ligne, consulter leur solde et avoir accès à leurs relevés. Le site Web permet également la facturation automatique sur la carte de crédit des clients.

Péages : Le 10 mars 2016, la SPFL a annoncé un ajustement des péages canadiens, qui passaient de 3,50 \$ à 4,00 \$ par traversée pour un véhicule de tourisme (à compter du 1er avril 2016), afin de compenser le taux de change du dollar canadien qui a fléchi considérablement par rapport à celui des États-Unis et en raison de la conjoncture économique générale associée à l'exploitation du pont. En même temps, l'ancien programme de jetons était également progressivement remplacé par un futur programme moderne de rabais pour utilisateur.



Poste de péage au pont Blue Water

Monument commémoratif aux Ancêtres : Le monument commémoratif aux Ancêtres a été érigé par le pont Blue Water dans le cadre d'un réaménagement majeur de son front de mer à Point Edward. Il représente un sommet dans la longue histoire de la coopération entre la Première Nation Aamjiwnaag et le pont Blue Water. Il est un symbole de coopération et de respect entre le pont Blue Water et la communauté autochtone.

En mars dernier, on a fait des graffitis sur le monument pendant la nuit, incident qui a mené à des discussions avec la communauté autochtone et qui s'est conclu par une initiative commune de nettoyage peu de temps après.



Le monument commémoratif aux Ancêtres est situé dans un parc aménagé sous le pont Blue Water

5.2.3 LANSDOWNE : La SPFL est propriétaire du pont international à 50 %, l'exploitation s'effectue par une entité américaine en vertu d'un accord international, et les grands projets d'immobilisations sont exécutés directement par la SPFL.



Vue d'une section du pont des Mille-Îles à Lansdowne

État et entretien du pont ou des ponts (activité continue) :

Selon les conclusions de l'inspection annuelle, l'ensemble de la structure du pont est solide. Les activités d'entretien courant répondant aux recommandations du rapport d'inspection sont effectuées chaque année. Les travaux annuels d'entretien comme la peinture et les réparations mineures à la structure et à l'éclairage ont débuté à la fin du printemps, tandis que les projets d'immobilisations comme la réfection des piliers en béton, les réparations sur le tablier du pont et le remplacement du toit du garage d'entretien canadien ont tous été évalués et sont prêts à passer au stade de l'appel d'offre d'ici la fin de l'exercice financier.

Réfection du port d'entrée de Lansdowne de l'ASFC (activité en cours) : En opération depuis les années 1950, ce port d'entrée est considéré comme une priorité dans le "Plan d'action Par-delà la frontière" entre le Canada et les États-Unis, tel qu'annoncé par le gouvernement du Canada en avril 2013. Ainsi, des travaux de modernisation et d'agrandissement des installations de l'ASFC seront entrepris.



Maquette du nouveau point d'entrée de l'ASFC à Lansdowne

Les éléments principaux comprendront :

- o La démolition des lignes d'inspection primaires (LIP), de l'immeuble principal de l'ASFC, de l'entrepôt commercial d'inspection et des installations secondaires d'inspection;
- o La construction de nouvelles LIP, d'espaces de bureaux, ainsi que d'installations secondaires dédiées aux inspections commerciales et aux activités de courtage;
- o Des améliorations à la configuration de la route et aux itinéraires routiers;
- o La construction d'un petit bâtiment de services publics et d'un garage d'entreposage.



Nouveau bâtiment de services publics

Débuté en 2014 et évalué à 60 M\$, ce projet de réfection a bien avancé dans l'accomplissement du concept complet, des études et analyses environnementales, de dynamitage du roc, du bâtiment de service de 4 M\$, des installations temporaires pour les activités commerciales de l'ASFC, de démolition de l'ancien bâtiment commercial et d'appel d'offres pour le nouveau bâtiment principal. On estime que le projet sera terminé en 2017-2018. Les nouvelles installations de l'esplanade seront considérablement plus vastes que les installations actuelles et exigeront des frais plus élevés pour leur entretien et leur exploitation.

Renouvellement des infrastructures des péages (activité en cours) : Ce projet vient appuyer le remplacement du système de péage informatisé existant dans toutes les voies de péage des esplanades canadiennes et américaines. Afin de réaliser ce projet, il est nécessaire de moderniser l'ensemble de l'infrastructure existante. Les études de faisabilité initiales sont désormais terminées. La conception est en cours et la priorité a été donnée à l'infrastructure. D'une valeur estimée à 2,6 M\$, ce projet est financé conjointement et on estime qu'il sera terminé en 2016-2017.

Réfection des piliers 10, 12 et 13 et réparation du tablier du pont (en planification) : La réfection des piliers de béton a eu lieu en 2000. Dans le cadre des inspections du pont effectuées au cours des dernières années, les conclusions confirment que les piliers 10, 12 et 13 sont dans un état acceptable, mais qu'ils montrent des signes de détérioration en surface. En 2014, une évaluation complète de l'état de ces piliers et celui des poutres de Warren a été entreprise. Des examens plus approfondis ont permis de recommander des stratégies de réfection et de préparer les documents pour l'appel d'offres du projet. Ces travaux de réfection sont prévus en 2016-2017.



Vue d'une des sections canadiennes du pont des Mille-Îles à Lansdowne

Péages : Une évaluation des péages aux traversées est entreprise périodiquement et les ajustements sont effectués en tenant compte du taux de change moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien. L'augmentation des péages en dollar canadien s'est effectuée en février 2016, les faisant passer de 3,25 \$ à 3,50 \$ par traversée pour un véhicule de tourisme.

5.2.4 CORNWALL: La SPFL est propriétaire de 100% du pont du chenal nord et 32% du pont du chenal sud au pont international de la voie maritime et l'exploitation s'effectue en vertu d'un accord international par une filiale de la SPFL, la CPIVM. Les grands projets d'immobilisations sont exécutés directement par la SPFL.



Démolition des piles et enlèvement des structures d'acier à Cornwall

Les recommandations du rapport d'inspection sont effectuées chaque année. Dans le cadre du programme d'entretien et à la suite de la démolition de l'ancienne esplanade de l'ASFC, l'ancienne usine abandonnée de traitement des eaux a été mise hors service. On a également installé un nouvel éclairage sur le boulevard à l'extrémité sud de la route internationale qui mène au pont du chenal sud. La SPFL continue de collaborer avec la communauté mohawk pour discuter des questions d'intérêt commun, notamment l'utilisation d'entrepreneurs mohawks locaux. En mai 2015, il a fallu procéder à une réparation urgente au raccordement d'articulation adjacent à la tour principale. Le problème décelé a été réparé en moins de 36 heures en fermant le pont. L'évaluation de la réparation effectuée, de la fermeture du pont et du temps de réaction associé à cette réparation urgente indique que tous les aspects de l'intervention d'urgence ont été maîtrisés de façon efficace et efficiente et en conformité avec le plan de gestion des urgences de la CPIVM.



Vue aérienne de l'esplanade des péages au pont du chenal nord

État et entretien du pont ou des ponts : Le pont du chenal nord a récemment été reconstruit et inauguré l'an dernier. Selon les conclusions des inspections annuelles effectuées par les parties canadienne et américaine du pont, la structure du pont du chenal sud est solide. Les activités d'entretien



Vue aérienne du pont du canal et des péages à gauche, et les piles structures d'acier du vieux pont du chenal nord en démolition

Pont du chenal nord (activité en continu) : Ce projet de 74,8 M\$ comprend la construction d'un nouveau pont à travée basse à Cornwall, la démolition de la travée du chenal nord du pont international de la voie maritime, ainsi que des améliorations de l'infrastructure connexe. Le nouveau pont et les postes de péage ont été ouverts au trafic en janvier 2014. Parallèlement, nous avons fourni des services de gestion de projet et de construction pour le port d'entrée temporaire financé par l'ASFC. Les travaux de démolition de haute technicité du vieux pont à travée haute ont débuté au milieu de 2014 et sont exécutés à 95 %. Le contrat final pour le réaligement de l'avenue Brookdale, ainsi que les améliorations nécessaires des approches et l'alignement final des voies d'accès qui sont prévues dans le rapport harmonisé de l'évaluation environnementale ont fait l'objet d'un appel d'offres à la fin de mars 2016. Ce contrat comprend la signature d'une entente avec la Ville de Cornwall pour le partage des coûts liés à la mise à niveau des infrastructures des collecteurs d'eaux pluviales et du réseau d'aqueduc pour la chaussée réalignée. Le projet doit prendre fin en 2016-2017.

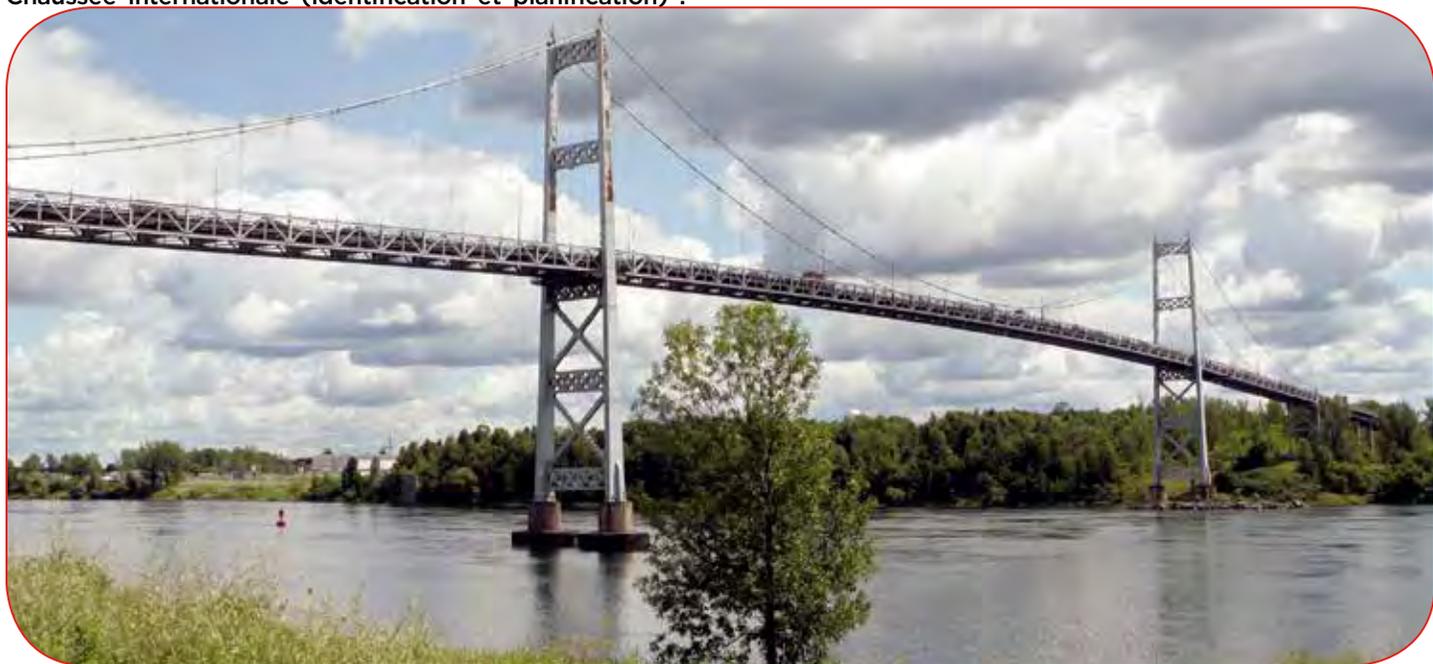
Installations des postes de péage (projet terminé) : Des installations temporaires de péage ont été construites dans le cadre d'une initiative stratégique visant à tenir compte des préoccupations en matière de santé et de sécurité pendant les travaux de démolition adjacents à la nouvelle esplanade et à les éliminer. La voie de contournement permet aux camions de grande dimension de contourner la voie de péage des camions classiques.

Chaussée internationale (identification et planification) :

La chaussée de l'île de Cornwall qui relie les ponts internationaux du chenal nord et du chenal sud nécessite des travaux majeurs de réfection pour se conformer aux normes en vigueur de sécurité routière. À l'origine, ce projet était inclus dans le projet de remplacement du pont du chenal nord en 2006, mais il a été annulé afin de réaffecter des fonds au projet principal du pont. Les travaux de reconstruction de la chaussée incluraient la reconfiguration de l'approche du pont du chenal nord et celle du pont du chenal sud, ainsi que le renouvellement des infrastructures. Dans le cadre de l'évaluation générale des projets d'immobilisations, nous examinons plus à fond l'envergure du projet, lequel nécessitera des consultations auprès de la communauté.

Pont du chenal sud : Les travaux de réparations prévues au tablier du pont et de resurfaçage ont débuté à l'automne 2015. Environ 66 % des travaux non terminés seront entrepris au printemps 2016. La SPFL a commencé à utiliser une nouvelle technologie mobile qui permet de détecter les réparations nécessaires et les signes de dégradation éventuelle à long terme sur le tablier de béton. La nouvelle technologie est la première du genre et surclasse l'utilisation de dragues à chaînes et des autres techniques habituelles d'inspection et d'analyse.

L'entretien prévu comportait la rénovation des joints de dilatation, la peinture de plusieurs parties du pont et le remplacement de postes de garde avec câble.



Vues du pont de chenal sud reliant l'île de Cornwall et Massena dans l'État de New York

Péages : Une évaluation des péages aux traversées est entreprise périodiquement et les ajustements sont effectués en tenant compte du taux de change moyen du dollar américain par rapport au dollar canadien. L'augmentation des péages en dollar canadien s'est effectuée le 1er août 2015, les faisant passer de 3,25 \$ à 3,50 \$ par traversée pour un véhicule de tourisme.

TABLEAU DES TENDANCES DE CIRCULATION

ANNÉE FISCALE 2015-2016	AUTOMOBILES À CE JOUR CETTE ANNÉE		VARIANCE D'UNE ANNÉE À L'AUTRE		COMMERCIAL À CE JOUR CETTE ANNÉE		VARIANCE D'UNE ANNÉE À L'AUTRE	
	2016	2015	No.	%	2016	2015	No.	%
Sault Ste. Marie	1 379 814	1 756 581	(376 767)	-21,4%	132 703	133 760	(1 057)	-0,8%
Point Edward*	3 190 038	3 778 069	(588 031)	-15,6%	1 698 525	1 668 629	29 896	1,8%
Lansdowne	1 608 494	1 687 449	(78 955)	-4,7%	404 632	387 394	17 238	4,4%
Cornwall	2 204 688	2 262 250	(57 562)	-2,5%	66 553	64 219	2 334	3,6%
Payé	662 531	832 163	(169 632)	-20,4%	47 898	47 479	419	0,9%
Passage gratuit	1 542 157	1 430 087	112 070	7,8%	18 655	16 740	1 915	11,4%

* Cela représente le trafic total sur le pont. La SPFL ne gagne les revenus que de la moitié canadienne du pont (du Canada vers les États-Unis). De plus, cette traversée avait une travée fermée pour cause de construction au cours des trois premiers mois de l'exercice.

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Rapport d'activités sur ses terres fédérales et à l'étranger en vertu des articles 67 et 68 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012*.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La SPFL a effectué des évaluations environnementales pour deux (2) projets au cours de l'exercice 2015-2016, qui sont peu susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales indésirables importantes. Les deux projets sont les suivants :

1. Réfection des piliers 10, 12 et 13 et réparation du tablier du pont des Mille-Îles;
2. Réfection des poutres de Warren au pont des Mille-Îles.

NOMBRE DE DÉCISIONS PORTANT SUR DES PROJETS	
Projets non susceptibles d'avoir des conséquences environnementales négatives importantes	Projets susceptibles d'avoir des conséquences environnementales négatives importantes
2	0

5.3 ÉVALUATION DU RENDEMENT 2015-2016

Voici les objectifs, stratégies et objectifs de performance de l'entreprise par activité que nous livrons en 2015-16 et que nous continuerons à entreprendre pour accomplir notre mandat.

Résultats prévus : Assurer la sûreté et la sécurité continues des clients tout en assurant l'efficacité de l'exploitation et la gestion des projets de construction et de remise en état aux ponts internationaux et aux structures connexes.			
PARAMÈTRES DE RENDEMENT DE 2015-2016	INDICATEURS DE RENDEMENT	CALENDRIER	SITUATION
1. Atténuer les risques en procédant à des inspections périodiques des ponts, effectuer toutes les réparations de moindre envergure dans le cadre du financement accessible, déterminer les besoins de réfection à long terme et établir les priorités.	Rapports sur les résultats du programme d'inspection et réfections effectuées à chaque pont	Une fois par année	ATTEINT Inspections effectuées aux quatre ponts internationaux. Chaque pont est en bon état et les réparations sont effectuées selon les besoins. Les rapports d'inspection sont soumis à TC chaque année.
	Rapports officiels sur les risques auxquels sont exposés les actifs dans le contexte de la gestion des risques d'entreprise (GRE)	Une fois par année	PARTIELLEMENT ATTEINT Les risques pour les actifs sont évalués une fois par trimestre et dans le contexte de la GRE, les rapports d'inspection sont présentés au Conseil pour faire l'objet de discussions. Le Conseil, avec l'aide du Comité finances et audit surveille les zones à risque, y compris des éléments tels que la sécurité des ponts, la technologie, la viabilité financière, la gestion de la main-d'œuvre et de la transition de l'entreprise. Une collecte de renseignements plus poussée sur d'autres installations et d'autres actifs est en cours aux fins d'analyse et de production de rapport.
2. Veiller à ce que les innovations ou les technologies nouvelles soient étudiées ou utilisées.	Implantation du péage automatisé aux ponts internationaux suivants :		
	Sault Ste. Marie	2015-2016	ATTEINT Ce projet conjoint est terminé et l'ouverture binationale a eu lieu en octobre 2015. Les voies de péage ont été entièrement reconstruites et munies de guérites automatisées, de lecteurs de cartes et de tableaux indicateurs électroniques.
	Pont Blue Water	2015-2016	PARTIELLEMENT ATTEINT Le nouveau système de péage est implanté et actif dans toutes les voies. Les comptes commerciaux autogérés sont actifs. Nous effectuons des tests sur les systèmes d'arrière-boutique et poursuivons la formation continue du personnel. Le système de paiement par débit ou crédit est installé.
Pont international des Mille-Îles (sous réserve de l'approbation de la conception et du financement)	2014-2017	EN COURS Ce projet consiste à remplacer le système de péage électronique existant, qui est désuet. À l'issue d'une étude de faisabilité et de l'examen des options, l'exploitant du pont a choisi le système EZpass, lequel est intégré avec le système de la New York State Thruway. L'implantation complète du système est prévue l'an prochain en même temps que la réfection de l'infrastructure.	

3. Réaliser les grands projets de ponts internationaux financés dans les délais et sans dépasser les budgets.	Sault Ste. Marie : Réfection du complexe douanier (51,6 M\$)	2013-2018	<p>EN COURS</p> <p>La première phase du projet a été complétée. Elle incluait la construction du nouveau garage d'entretien et de la nouvelle boutique hors taxes, ainsi que des ouvrages civils. La phase des travaux de paysagement et de réparation s'est terminée en septembre 2015.</p> <p>Les travaux de la phase finale prévus dans un contrat accordé en avril 2015 comprenant le bâtiment de trafic et le bâtiment commercial de l'ASFC ainsi que ceux des installations connexes avancent rapidement. L'achèvement estimé des travaux respecte la cible de 2017-18.</p>
	Mille-Îles : Réfection de l'installation de l'ASFC (60 M\$)	2014-2018	<p>EN COURS</p> <p>Les travaux de dynamitage et de broyage du roc se sont terminés en octobre 2015. L'achèvement des travaux de construction du bâtiment de services est prévu au printemps 2016. Le contrat pour la construction des installations douanières temporaires de l'ASFC a été accordé en octobre 2015.</p> <p>La préparation des plans pour la construction du bâtiment intégré servant aux installations du trafic et aux activités commerciales de l'ASFC se poursuit, et les documents de l'appel d'offres ont été complétés avant le 31 mars 2016.</p>
	Cornwall : Pont du chenal nord (74,8 M\$)	2014-2017	<p>EN COURS</p> <p>Les travaux de démolition de l'ancien pont progressent bien et la majeure partie des travaux devrait être terminée au printemps 2016. Des rapports mensuels sur la participation de la communauté mohawk et des entreprises environnementales sont fournis pour assurer l'assurance de la qualité et le contrôle des travaux. En raison de restrictions budgétaires, nous continuons d'explorer des solutions techniques alternatives pour les piliers immergés du pont.</p> <p>Pour assurer la sécurité en tout temps lors de la démolition de la structure du vieux pont sur les terrains du chenal, une voie de déviation avec péage temporaire a été construite et permet au trafic et aux véhicules d'urgence de circuler normalement.</p> <p>Le quatrième et dernier contrat comprend le réalignement de l'avenue Brookdale et des déviations. L'appel d'offres devrait être lancé au printemps 2016. Le projet devrait être terminé comme prévu d'ici le 31 mars 2017.</p>
	Cornwall : Port d'entrée temporaire (financé par l'ASFC)	2013-2016	<p>ATTEINT</p> <p>Le projet du port d'entrée temporaire est terminé et le port d'entrée est pleinement fonctionnel, comme prévu dans l'énoncé des exigences de l'ASFC.</p>
4. S'assurer de la mise en place de programmes de sécurité à tous les ponts internationaux.	Examens des programmes de sécurité de tous les emplacements; conformité aux exigences de la LPTI	Une fois par année	<p>PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>Les plans de sécurité pour les ponts internationaux de Sault Ste. Marie, de Lansdowne et de Cornwall ont été achevés. Les processus opérationnels pour le pont de Point Edward sont en place, mais le plan complet de sécurité est toujours en cours de réalisation.</p>

<p>5. Examiner les occasions de production de recettes pour aider à financer les besoins en immobilisations à long terme.</p>	<p>Examen et optimisation des tarifs de péage avec les partenaires américains, identification et exploration d'autres sources de revenus</p>	<p>Une fois par année</p>	<p>ATTEINT</p> <p>Le taux de change canadien a été ajusté aux emplacements de Sault Ste. Marie, Lansdowne et Cornwall, alors que l'augmentation du tarif de péage au pont Blue Water est entrée en vigueur le 1er avril 2016 afin de refléter la valeur de la devise canadienne.</p> <p>Pour demeurer viable, la CPIVM, l'exploitant de l'emplacement de Cornwall, a fait passer ses tarifs de péage de 3,25 \$ à 3,50 \$. La CPVIM fait face au défi posé par la gratuité de passage accordée à la communauté mohawk, faisant en sorte que seulement 35 % des passagers paient un péage. Ce passage subit une pression accrue de rentabilité en raison de la dépréciation du dollar canadien.</p> <p>À l'emplacement de Point Edward, on a communiqué les plans visant à mettre fin à la vente de jetons en vue de les éliminer au fil du temps. Le programme de jetons sera remplacé par un programme pour utilisateurs du pont au cours de la prochaine année.</p> <p>Les baux avec l'exploitant d'une boutique hors taxes et avec six courtiers en douanes aux taux du marché ont été renouvelés</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTIVITÉ 2- SERVICES INTERNES

Résultats prévus : Veiller à ce que les services internes de toutes les divisions soutiennent les besoins associés à l'exploitation, ceux des employés, de la présidente et première dirigeante, ainsi que ceux du Conseil.

PARAMÈTRES DE RENDEMENT DE 2015-2016	INDICATEURS DE RENDEMENT	CALENDRIER	SITUATION
<p>Mettre en place un cadre commun pour les politiques de la SPFL.</p>	<p>Inventaires des services et des politiques internes, des processus et des systèmes (RH, Finances, TI, Services juridiques), atteinte et intégration du plan établi</p>	<p>2015-2016</p>	<p>EN COURS</p> <p>Des travaux importants ont été entrepris dans les secteurs suivants :</p> <p>Ressources humaines : Examen en cours de la description, de la classification et de la rémunération pour chacun des postes salariés.</p> <p>Finances : Concentration sur la conformité, l'intégration des politiques comptables, la conversion aux Normes internationales d'information financière (IFRS) réalisation de multiples vérifications financières.</p> <p>TI : Inventaire des technologies de l'information en place, documentation des systèmes et établissement d'un plan stratégique de transition. La priorité a été accordée à l'intégration des réseaux et d'un système de messagerie.</p> <p>Les principales politiques intégrées et approuvées comprennent :</p> <p>Le cadre stratégique, la délégation de pouvoirs, les services bancaires, les investissements, l'approvisionnement, les valeurs et le code d'éthique, les voyages, l'accueil, les congrès et les événements, les baux et les permis, la vérification interne et la gestion des risques d'entreprise.</p>

ACTIVITÉ 2- SERVICES INTERNES

Opérer la fusion de la façon annoncée dans le projet de loi C-4 Loi no 2 sur le Plan d'action économique de 2013.	Négociation d'un accord international et fusion avec la CPIVM	2015 -2016	<p>PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>La fusion de la SPFL avec la SPRSM, puis avec l'APBW a été complétée avant février 2015. La réalisation de la fusion avec la dernière filiale est subordonnée à un accord conclu avec le partenaire américain pour cet emplacement, la SLSDC. TC a entrepris des discussions bilatérales avec la SLSDC à cet effet.</p>
Tenir les intervenants et les usagers des ponts internationaux bien au fait des changements administratifs, de l'avancement des travaux et des perturbations qui en découlent en utilisant les médias sociaux et d'autres outils de communication.	<p>Commentaires des intervenants par l'entremise des canaux de communications</p> <p>Statistiques sur le nombre de visiteurs et d'abonnés aux médias sociaux ainsi que sur l'utilisation d'autres canaux</p>	Une fois par année	<p>ATTEINT</p> <p>Nous avons suscité l'engagement des intervenants dans tous les secteurs d'activités. Dans l'ensemble, les homologues fédéraux et municipaux ont été tenus à jour des progrès réalisés sur les grands projets pour tous les emplacements lors de multiples réunions conjointes et séances d'information.</p> <p>Les usagers des ponts étaient constamment tenus au courant des progrès réalisés dans l'implantation du système de péage à Sault Ste. Marie. À Point Edward, les intervenants et les clients commerciaux ont été informés des plans d'urgence mis en place pour faire face à la fermeture causée par les réparations de la travée no 1 et de l'information était fournie de façon continue aux médias. À Lansdowne, les fermetures opérationnelles pour permettre le dynamitage du roc sur le nouveau site des installations de l'ASFC ont bien été communiquées. Enfin, à Cornwall, nous nous sommes concentrés sur la diffusion de messages afin de mieux gérer les multiples fermetures de courtes durées des voies et de rediriger le trafic pendant la démolition du pont du chenal du nord.</p> <p>En plus des nombreux communiqués de presse, entrevues et mises à jour effectuées auprès des intervenants, la SPFL a directement répondu aux questions de 290 abonnés dans les médias sociaux.</p>
Élaborer les bases d'une stratégie d'amélioration du service à la clientèle.	Collecte et analyse des données de référence sur les clients composant le trafic commercial et voyageur afin d'identifier les lacunes	2016-2017	PROMESSE D'ATTEINDRE LES RÉSULTATS PRÉVUS
	Statistiques sur le nombre de visiteurs et d'abonnés aux médias sociaux ainsi que sur l'utilisation d'autres canaux	2016-2018	PROMESSE D'ATTEINDRE LES RÉSULTATS PRÉVUS

ACTIVITÉ 2- SERVICES INTERNES			
Continuer d'appuyer l'orientation du gouvernement en matière de contrôle et d'accessibilité.	Réalisations d'économies grâce aux restrictions	Une fois par année	ATTEINT Nous poursuivons notre engagement à maintenir le niveau de l'effectif et avons mis en place des restrictions de hausses salariales. Nous avons harmonisé notre politique de voyages, d'accueil, de congrès et d'événements avec les directives ministérielles et celles du SCT.
	Statut de la stratégie de mise en œuvre des régimes de retraite	2017	PROMESSE D'ATTEINDRE LES RÉSULTATS PRÉVUS L'étude complète de la rémunération sera finalisée au début de 2016 et les changements requis au régime de retraite seront apportés selon les délais prescrits par la directive ministérielle.
Atteindre l'autonomie financière.	Seuil de rentabilité des péages permettant de couvrir les charges par pont et pour l'ensemble du portefeuille	Une fois par année	ATTEINT Selon les prévisions de l'année courante, nous avons conservé au-delà de 3,5 M\$ en recettes nettes des péages, moins les charges d'exploitation et les intérêts, auxquels il faut ajouter 6,4 M\$ de revenus autres que les recettes de péage.
Moderniser l'infrastructure de soutien technologique à toutes les traversées.	Statut du remplacement des infrastructures désuètes aux ponts suivants :		
	Pont Blue Water : <ul style="list-style-type: none">Mise en place d'infrastructures de services publics et du réseau de données pour l'esplanade	2013-2018	PARTIELLEMENT ATTEINT Les infrastructures du réseau et l'ensemble des services publics ont été mis à niveau dans le cadre de la reconstruction des voies de péages avant l'intégration du nouveau système de péage. D'autres améliorations de services à l'esplanade devront être effectuées au cours des prochaines années, en particulier pour les systèmes électriques.
	<ul style="list-style-type: none">Ajout de nouvelles technologies ainsi qu'intégration et modernisation du système de gestion de l'information.	2015-2017	PARTIELLEMENT ATTEINT La priorité a été accordée aux courriels, aux téléphones et au réseau. D'importantes ressources ont été investies dans le nouveau système de péage électronique de Point Edward. La suite de l'intégration et de la modernisation du système de gestion de l'information a été reportée afin d'optimiser l'utilisation de ressources technologiques limitées.
	Sault Ste. Marie : Implantation du projet de péage électronique.	2015-2016	ATTEINT The technology supporting this joint project was fully implemented allowing for project completion in October 2015 as outlined above.
	Pont international des Mille-Îles (sous réserve de l'approbation de la conception et du financement)	2014-2016	EN COURS Ce projet consiste à remplacer le système de péage électronique existant, qui est désuet. À l'issue d'une étude de faisabilité et de l'examen des options, l'exploitant du pont a choisi le système EZpass, lequel est intégré avec le système de la New York State Thruway. L'implantation complète du système est prévue l'an prochain en même temps que la réfection de l'infrastructure.
Négocier une nouvelle convention collective pour les employés syndiqués.	Statut de la nouvelle convention collective	2016-17	EN COURS Des échanges liés à des propositions non salariales entre les deux parties ont eu lieu. Les dates prévues pour le début des négociations sont fixées.

6.1 COMPARAISON DES ÉTATS FINANCIERS PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En février 2015, la SPFL a opéré une fusion avec les anciennes sociétés de la SPFL, la SPRSM et l'APBW, sous une nouvelle société également appelée la SPFL. L'apport des anciennes sociétés à l'entité fusionnée comprenait des actifs, des passifs et des capitaux propres. L'exercice financier de la société issue de cette fusion se termine le 31 mars, faisant en sorte que les premiers résultats annuels de la SPFL issue de la fusion ne comparent que les résultats compris entre la date de la fusion (1er février 2015) et la fin du premier exercice financier de la Société, soit le 31 mars 2015. Ainsi, les valeurs de comparaison indiquées dans les états financiers consolidés de cette année comparent douze mois d'exploitation au 31 mars 2016 à deux mois d'exploitation au 31 mars 2015.

6.2 PRODUITS ET MODÈLE DE PORTEFEUILLE DE LA SPFL

Les produits de la SPFL proviennent de quatre sources principales : les péages et les services, les contrats de location et les permis, les services de bureaux de change et les revenus d'intérêts. La SPFL reçoit également du financement de la part du gouvernement du Canada pour trois grands projets d'investissement en cours. La rentabilité de la SPFL est directement attribuable à l'intensité du trafic qui traverse ses quatre passages frontaliers internationaux et est touchée par un certain nombre de facteurs, comme la fluctuation des taux de change, la solidité ou la fragilité des économies canadienne et américaine ainsi que le tourisme dans les régions desservies par le pont. La rentabilité de la SPFL s'améliore lorsque l'activité économique augmente tant au Canada qu'aux États-Unis, puisque les ponts de la Société constituent d'importants passages internationaux entre les deux nations commerçantes. Historiquement, lorsque l'économie américaine est robuste ou croissante, les exportations des produits canadiens tendent à augmenter. Une économie canadienne croissante engendre également une augmentation de la circulation des biens, des services et des gens entre les deux pays.

Comme elle est propriétaire et gestionnaire de ses ponts et des structures connexes, la SPFL assume d'importantes responsabilités liées à la gestion et à l'intérêt public. Selon le modèle financier du portefeuille de la SPFL, tous les produits sont utilisés pour l'exploitation des ponts, les activités auxiliaires liées aux ponts, les travaux de construction, les réparations et l'entretien, le remboursement de la dette et d'autres activités visées par le mandat de la Société. Sur le plan de l'exploitation, la viabilité des activités de chaque emplacement grâce aux produits générés fait partie intégrante du mandat de la SPFL; cependant, la réfection importante ou le remplacement de ponts (p. ex. le nouveau pont du chenal nord à Cornwall) et les travaux découlant du remplacement des installations de l'ASFC (p. ex. la rénovation des complexes douaniers de Sault Ste. Marie et Lansdowne) bénéficient de financement fédéral au cas par cas.

6.3 RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le regroupement des anciennes sociétés d'État qui forment la SPFL a permis à la Société de commencer ses activités en bénéficiant d'une bonne solidité financière, qui s'est poursuivie au cours du premier exercice financier complet de la SPFL. À la fin de l'exercice financier se terminant au 31 mars 2016, l'état consolidé de la situation financière de la nouvelle organisation se présentait comme suit :

État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)	Budget 2016	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$	\$
Actif			
Actifs financiers	45 186	47 511	49 341
Actifs non financiers	358 305	340 548	322 246
Autres actifs	679	687	378
Total de l'actif	404 170	388 746	371 965
<i>Actifs courants</i>	<i>45 865</i>	<i>43 118</i>	<i>43 779</i>
<i>Actifs non courants</i>	<i>358 305</i>	<i>345 628</i>	<i>328 186</i>
Passif			
Provisions	4 618	3 988	13 474
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	107 495	30 900	7 128
Produits différés	4 674	5 171	5 006
Avantages à long terme des employés	7 792	7 435	7 531
Dettes à long terme	88 647	88 312	92 930
Autres passifs	9 374	14 137	12 849
Total du passif	222 600	149 943	138 918
<i>Passifs courants</i>	<i>21 514</i>	<i>28 345</i>	<i>33 078</i>
<i>Passifs non courants</i>	<i>201 086</i>	<i>121 598</i>	<i>105 840</i>
Total des capitaux propres	181 571	238 803	233 047

ACTIF

Au 31 mars 2016, l'actif à court terme s'élève à 43,1 M\$, alors que l'actif à long terme est de 345,6 M\$. La principale composante de 388,7 M\$ du total des actifs est composée d'immobilisations (y compris d'immeubles, d'installations et équipements, de biens meubles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles) et s'élève à 340,5 M\$. La trésorerie et les équivalents de trésorerie composent le solde de l'actif, soit 41,8 M\$ du solde \$ 48,2M d'actifs. Ce total représente une diminution de 0,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

La valeur des actifs (non financiers) est de 17,8 M\$ inférieure à celle inscrite au budget. Cette situation s'explique par une combinaison de changements dans les estimations de la direction à l'égard de la durée de vie utile de certaines composantes des actifs, de dépenses d'amortissements plus importantes que celles prévues au budget, de certaines radiations d'actifs et de montants injectés dans d'importants projets qui ont été reportés ou pour des projets particuliers que la direction a décidé de ne pas réaliser.

PASSIF

Au 31 mars 2016, le passif à court terme de 28,3 M\$ est 4,7 M\$ inférieur à celui de l'exercice financier précédent. Cette diminution est attribuable au travail de démantèlement de la vieille structure à travée haute du pont du chenal Nord à Cornwall effectué tout au long de l'exercice financier. La Société a décidé de contrebalancer une partie de cette diminution en passif courant afin de réduire ses prêts bancaires au moment de leur renouvellement respectif. Cette décision, prise en raison de la solidité des actifs à court terme de la SPFL, a eu pour effet de comptabiliser un prêt supplémentaire de 3,3 M\$ comme étant un actif à court terme (contrairement à un actif à long terme au 31 mars 2016), puisque son renouvellement est prévu dans les douze prochains mois.

Parmi les éléments du passif à long terme, les sommes allouées au financement d'immobilisation reporté varient énormément en fonction du budget de l'année, lequel résulte des décisions et des politiques à l'égard des normes de NIIF adoptées par la SPFL lors de la fusion. Par rapport à l'année précédente, le financement d'immobilisations reporté a augmenté de 23,8 M\$. Cette partie des états financiers de la SPFL continuera de croître de manière importante, puisque la construction et le financement provenant des crédits parlementaires fédéraux et de l'accord de contribution pour les projets à Sault Ste. Marie et à Lansdowne se poursuivent. Ce financement sera comptabilisé dans l'état du résultat global de la SPFL au cours des prochaines années lorsque ces actifs seront utilisés (le financement est comptabilisé par rapport aux charges d'amortissement).

La dette à long terme de la Société est constituée de prêts et d'obligations, comme il est expliqué respectivement aux notes 17 et 18. Au 31 mars 2016, les prêts représentaient 20 % des dettes à long terme de la SPFL, alors que les obligations représentaient 80 %. Cette dette est remboursée par le produit excédentaire des péages.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

L'exercice financier se terminant au 31 mars 2016 représente les premiers états financiers de la Société après 12 mois d'exploitation. Les renseignements qui suivent se comparent au budget de la société fusionnée.

PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

Les produits consolidés de la SPFL pour la période d'exploitation ont totalisé 40,2 M\$ et les charges d'exploitation consolidées se sont chiffrées à 39,1 M\$

État consolidé des résultats (en milliers de dollars)	31 mars 2016	Budget	Écart
	\$	\$	\$
Produits des péages	27 756	27 662	94
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	6 076	4 830	1 246
Contrats de location et permis	4 085	4 088	(3)
Bureau de change	1 304	1 476	(172)
Intérêts	578	775	(197)
Autres	366	426	(60)
Total des produits	40 165	39 257	908
Exploitation	7 151	9 890	(2 739)
Charges liées au pont international des Mille-Îles	5 964	4 111	1 853
Entretien	14 706	7 577	7 129
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	3 857	2 682	1 175
Gestion	7 443	7 539	(96)
Total des charges	39 121	31 799	7 322
Bénéfice d'exploitation avant le financement public et les intérêts	1 044	7 458	(6 414)
Financement public	10 000	9 064	936
Charges d'intérêts	(5 529)	(5 358)	(171)
Bénéfice net	5 515	11 164	(5 649)

PRODUITS

Les produits comprennent les péages et les services aux passages frontaliers dont la SPFL est propriétaire et ceux dont l'exploitation est conjointe, les produits des péages au pont international des Mille-Îles, les contrats de location et les permis, les services de bureaux de change et les intérêts, le gain de change ainsi que d'autres produits et ont totalisé 40,2 M\$ au cours de la période, par rapport au budget de 39,3 M\$. La dépréciation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain a eu une incidence importante sur le trafic à tous les ponts faisant partie du portefeuille de la Société. La valeur du dollar canadien, oscillant autour de 1,40 CAD par rapport à 1,00 USD pendant la majeure partie de l'année, a incité les voyageurs à ne pas traverser la frontière. Au cours de l'exercice financier 2016 (par rapport aux douze mois précédents), l'ensemble du trafic sur les quatre ponts international a diminué de 11,6 %, présentant d'importants écarts entre les emplacements de 3 % à 20 %. Cette diminution provient particulièrement de la chute du trafic de voyageurs (15 % pour l'ensemble des ponts). Le trafic commercial à deux emplacements, soit au passage frontalier de Point Edward et celui de Lansdowne, a augmenté de 3 % et de 4 % respectivement. Cette augmentation résulte de l'amélioration de l'économie américaine et de la hausse des exportations attribuable à la baisse de la valeur du dollar canadien. Toutefois, les diminutions du volume total de trafic ont été complètement compensées, par rapport au budget des produits, par les volumes commerciaux, les gains de change et les ajustements de droits de péage à plusieurs emplacements.

CHARGES

Les charges comprennent les activités d'exploitation (y compris le taux de change dans le tableau qui précède), l'entretien, les charges au pont international des Mille-Îles, l'ASFC et l'ACIA, ainsi que les frais d'administration. Les charges totales ont largement dépassé le budget de 7,3 M\$. De nombreux facteurs ont contribué à ces augmentations, le plus important étant les changements aux immobilisations corporelles. S'élevant à 12,9 M\$ au cours de l'année, les charges d'amortissement ont dépassé le budget de 9,7 M\$, soit une différence de 3,2 M\$. Ce changement est dû à l'évaluation de la direction de la vie utile d'éléments d'actifs. De plus, la Société a subi des pertes de l'ordre de 3,1 M\$ qui résultent de la radiation de certains actifs au cours de l'année parce qu'ils ont été remplacés sans avoir été entièrement amortis au préalable. Les autres écarts dans le total des charges concernent les fluctuations entre le taux de change budgété et le taux de change réel au cours de l'exercice. Outre ces écarts associés aux immobilisations et aux taux de change, la gestion prudente des charges a permis de les maintenir en deçà du montant prévu au budget, par poste budgétaire. Contrairement aux effets ressentis dans les produits, où la diminution du trafic a été compensée par les recettes des péages américains et les modifications des droits de péage, les charges associées au secteur des ponts font preuve de constance, malgré le mouvement du trafic. Deux des exploitants de ponts sont basés aux États-Unis et rendent compte de leurs charges à la Société en dollars américains. La différence entre les produits en devises étrangères et les résultats budgétés a entraîné des charges supplémentaires de 1,5 M\$.

Afin de poursuivre l'uniformisation de la déclaration des charges des anciennes sociétés, des ajustements aux charges par services ont été effectués. Ces modifications n'ont aucune incidence sur le bénéfice global.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, le solde de l'encaisse a diminué de 9,0 M\$, ce qui représente une amélioration par rapport à la diminution de l'encaisse budgétée de 11,9 M\$.

État consolidé des flux de trésorerie (en milliers de dollars)	31 mars 2016	Budget	Écart
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	12 149	14 405	(2 256)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(16 751)	(21 643)	4 892
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(4 618)	(4 654)	36
Profit de change sur la trésorerie et les équivalent de trésorerie détenus en monnaie étrangère	250	-	250
Diminution nette de la trésorerie	(8 970)	(11 892)	2 922

Au cours de l'exercice financier, l'exploitation des ponts et les gains de change ont généré une encaisse de 12,1 M\$ par rapport au montant budgété de 14,4 M\$. L'écart dans le fonds de roulement en cours d'exercice résulte principalement du moment où ont été payées les factures alors que la Société continuait de réaliser de grands projets. Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement ont été 4,9 M\$ supérieurs au budget, en raison de l'échéancier des paiements effectués pour les projets d'immobilisation autofinancés (contrairement aux projets financés par crédits parlementaires fédéraux et par l'accord de contribution). Les surplus de liquidité et les équivalents de trésorerie sont réduits à mesure que la Société continue d'investir dans divers CPG et obligations de première qualité. Les activités de financement ont nécessité des flux de trésorerie de 4,6 M\$ en raison du remboursement de prêts et d'obligations.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Le référentiel comptable de la SPFL est établi selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et ses résultats financiers sont établis à l'aide de ces normes. L'utilisation des normes IFRS a contraint la direction à effectuer certains choix de méthodes et d'estimations au moment de la fusion le 1er février 2015, lesquels ont été indiqués dans les états financiers de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et exerce son jugement en ce qui a trait notamment aux composantes et aux durées d'utilité connexes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, aux tests de dépréciation, aux données servant au calcul des régimes d'avantages sociaux, au classement des contrats de location, au classement des partenariats, à la présentation des activités de la TIBA et aux données liées au passif relatif aux provisions. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations comptables décrites ci-après obligent à exercer des jugements complexes ou subjectifs sur des questions qui sont essentiellement incertaines ou lorsqu'il est probable que l'on pourrait déclarer des montants très différents dans des conditions différentes ou si l'on formulait des hypothèses différentes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immeubles de placement sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2 des états financiers consolidés. Le caractère approprié de la durée d'utilité de ces actifs est évalué annuellement.

Pour établir la durée d'utilité des actifs, la direction utilise son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

ÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur, diminuée des coûts de vente. L'établissement de la valeur recouvrable implique le jugement et les estimations de la direction.

Le calcul de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces calculs auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les périodes futures.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

CONTRATS DE LOCATION

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. La Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

PARTENARIATS

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir de ceux-ci comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA. Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord. D'autres explications à cet égard sont énoncées à la note 3 des états financiers.

PROVISIONS ET ÉVENTUALITÉS

- a) Passif relatif au démantèlement : la Société pose un jugement pour déterminer si elle a l'obligation de démanteler et d'enlever un actif, ainsi que de rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Lorsqu'il est nécessaire de démolir pour faire des ajouts ou des améliorations à un ensemble d'actifs existant, aucun passif relatif au démantèlement n'est comptabilisé étant donné que ces types de démolition ne donnent pas lieu à des obligations juridiques ou implicites. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démoli en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est comptabilisé. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût de l'actif démoli.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement de trois sites.

- b) Terrains contaminés : lorsque la direction de la Société détermine que le passif d'un terrain contaminé doit être comptabilisé sous la forme d'une provision, elle doit faire preuve de jugement afin d'évaluer si la Société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et s'il est possible d'évaluer de façon raisonnable le montant de l'obligation. Si la direction détermine que les trois conditions précédentes sont remplies, une provision est comptabilisée pour l'obligation. Une autre solution est de divulguer l'élément de passif dans les notes des états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions précédentes n'est pas remplie, à moins que la possibilité d'une sortie soit considérée comme peu probable.
- c) Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent être différents des hypothèses et cette différence peut matériellement avoir une incidence sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait de se répercuter de façon négative sur les résultats des opérations consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au terrain contaminé à un emplacement. Elle a déterminé que l'enlèvement du sol contaminé et le traitement des eaux souterraines répondraient aux critères mentionnés précédemment, et que la Société avait l'obligation de décontaminer le sol et les eaux souterraines en vertu des lois environnementales.

6.4 RAPPORT SUR LES DÉPENSES ANNUELLES POUR LES DÉPLACEMENTS, L'ACCUEIL ET LES CONGRÈS

À compter de juillet 2015, les sociétés d'État doivent, en vertu de l'article 89 de la LGP :

- a) Harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences réglementaires; et
- (b) Signaler la mise en application de cette ligne directrice dans leur prochain Plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice et a mis en application une nouvelle Politique sur les dépenses de déplacement, d'accueil, de congrès et d'événements. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les dépenses totales de chaque poste (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016. L'information comparative au budget et à l'exercice antécédent sera compilée pour les prochaines années.

Cette information est présentée pour la première fois et sera mise à jour chaque année; elle ne contient aucun renseignement divulgué en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Les frais de déplacement, d'accueil et de conférence de la Société sont directement liés à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des ponts internationaux aux quatre emplacements à Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la Société pour les déplacements, l'accueil, les congrès et les événements :

Exercice se terminant le 31 mars	
(en milliers de dollars)	2016
	\$
Voyage	220
Accueil	-
Congrès	40
Événements	3
Total	263

6.5 PERSPECTIVES

La volatilité des taux de change n'a pas été aussi importante que pendant l'exercice précédent. Toutefois, le taux de change était 1 USD = 1,40 CAD pour la majeure partie de l'exercice, ce qui a continué d'avoir un impact important sur le volume de trafic à tous les ponts internationaux. Avec une modification des péages, la Société prévoit des résultats positifs constants au cours des prochains exercices. La Société continue également d'effectuer des analyses comparatives de tous les emplacements afin de réaliser des économies pouvant être exploitées, soit à l'égard des frais d'exploitation, de maintenance ou d'administration. Cet exercice est nécessaire afin de rembourser la dette et pour constituer des surplus suffisants pour financer les projets d'immobilisation à plus long terme.

Les prévisions économiques concernant la faiblesse du dollar canadien continueront probablement d'entraîner une diminution du trafic de voyageurs. Non seulement cette situation a-t-elle eu une incidence sur les ponts internationaux de la Société, mais elle a également eu un impact à tous les ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis. Les décisions proactives de la direction de réduire les coûts lorsque cela était possible, ainsi que la modification des droits de péages au cours de l'exercice ont assuré la stabilité. Les revenus et le modèle de portefeuille de la Société lui permettent de suivre les ponts individuellement et dans leur ensemble, alors que la diminution du volume de passagers à un pont peut être compensée par l'augmentation des revenus provenant du transport commercial par camion à d'autres emplacements.

À Sault Ste. Marie, les projets d'amélioration des deux côtés de la frontière continuent d'améliorer la fonctionnalité et l'aspect du passage frontalier. Du côté de la frontière américaine, le nouveau système de péage et les immeubles d'exploitation ont modernisé le passage frontalier. Du côté de la frontière canadienne, la réfection de l'esplanade canadienne se poursuit. Les travaux évalués à 33,9 M\$ et financés par le fonds pour les ports d'entrée et les passages frontaliers devraient être terminés d'ici le mois de mars 2018. Les répercussions sur le trafic et les activités liées au pont continuent d'être réduites au minimum pendant le processus de construction.

À Point Edward, le déploiement des comptes en libre-service en ligne s'est effectué en mars 2016, parallèlement à une amélioration de l'offre de service aux postes de péage, notamment par l'installation de postes de péage automatisés qui acceptent une gamme de modes de paiement. Au cours de l'exercice précédent, le revêtement et l'imperméabilisation de la travée ouest ont été terminés.

À Lansdowne, la construction des nouvelles installations des douanes est en cours. Un contrat de 44 M\$ a été octroyé en avril 2016 pour la construction des nouvelles installations, après que la plupart des travaux de préparation du site, notamment l'excavation du roc, ont été terminés au cours de la dernière année. Le projet de construction devrait être mené à terme d'ici mars 2018.

À Cornwall, la démolition de l'ancien pont du chenal nord est terminée et nous investissons désormais nos efforts à modifier le tracé des voies le long de l'avenue Brookdale, la route principale menant au poste frontalier international. En mai 2016, un contrat de 7,4 M\$ a été octroyé pour cette construction, travail qui sera réalisé en collaboration avec la ville de Cornwall. Conjugué à l'augmentation du nombre de passages gratuits pour la communauté mohawk, l'effet du taux de change devrait donner lieu à de faibles résultats pour l'exercice financier, lesquels pourraient persister par la suite. Nous assurerons un suivi étroit de ces activités afin d'atténuer les risques.



À chaque année depuis 30 ans, la IBA, les chambres de commerce des deux villes de Sault Ste. Marie en Ontario et au Michigan commanditent une marche annuelle sur le pont.

Pour l'occasion, la circulation sur le pont international est réduite à une voie afin de permettre à la population de participer à la traditionnelle traversée du pont vers le Canada. Cet événement attire bon an mal an des centaines de participants.

Des représentants de laSSMBA, de l'IBA et de la ville Sault Ste. Marie au Michigan, posent pour la photo avec des membres de leur famille.



FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

États financiers consolidés
Au 31 mars 2016

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la SPFL conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la SPFL et de la direction de sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes et la durée d'utilité connexe des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de dépréciation, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages du personnel, le classement des contrats de location, le classement des partenariats, la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA ») et le passif relatif au démantèlement. La direction de la SPFL est également responsable de toute autre information présentée dans le rapport annuel et il lui incombe de s'assurer que cette information est conforme, le cas échéant, à l'information et aux données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la SPFL a réalisé la consolidation des états financiers. La direction de la SPFL et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, à la Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013, telle que modifiée par la Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014, à la Loi maritime du Canada, à la Loi canadienne sur les sociétés par actions, aux règlements, aux statuts et aux règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques décrite à la note 1 des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration de la SPFL est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la SPFL et d'un administrateur qui est le président et chef de la direction de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du conseil d'administration de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la SPFL a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au conseil d'administration de la SPFL (la société mère). Le comité d'audit de la SPFL a examiné les états financiers consolidés avec l'auditeur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration de la SPFL. Le conseil d'administration de la SPFL a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante



Natalie Kinloch
Chef des finances et des opérations

29 juin 2016



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Société des ponts fédéraux Limitée, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société des ponts fédéraux Limitée au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, à la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, aux statuts et règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA
directeur principal

Le 29 juin 2016
Ottawa, Canada

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

État consolidé de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2016 \$	2015 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	13 240	22 210
Placements	8	23 787	14 003
Clients et autres débiteurs	9	5 684	7 188
Charges payées d'avance		407	378
Total des actifs courants		43 118	43 779
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	10	320 732	301 735
Immeubles de placement	11	19 791	20 468
Immobilisations incorporelles	12	25	43
Incitatif à la location du bailleur		280	-
Placements	8	4 800	5 940
Total des actifs non courants		345 628	328 186
Total de l'actif		388 746	371 965
Passif			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	13	11 350	11 120
Avantages du personnel		565	654
Provisions	14	2 526	12 183
Retenues de garantie	15	2 157	1 075
Produits différés	16	3 200	2 864
Partie à court terme des emprunts	17	4 006	619
Partie à court terme des obligations à payer	18	4 269	3 999
Partie à court terme du financement d'immobilisations différé	19	272	564
Total des passifs courants		28 345	33 078
Passifs non courants			
Emprunts à payer	17	13 566	17 572
Obligations à payer	18	66 471	70 740
Avantages du personnel	20	7 435	7 531
Produits différés	16	1 971	2 142
Financement différé lié aux immobilisations corporelles	19	30 628	6 564
Provisions	14	1 462	1 291
Incitatif à la location du preneur		65	-
Total des passifs non courants		121 598	105 840
Capitaux propres			
Capital social – deux actions sans valeur nominale	21	-	-
Bénéfices non distribués		238 723	232 741
Cumul des autres éléments du résultat global		80	306
Total des capitaux propres		238 803	233 047
Total des capitaux propres et du passif		388 746	371 965
Passifs éventuels	25		
Engagements	26		

Approuvé par le conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

État consolidé du résultat global pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2016 (12 mois) \$	2015 (2 mois) \$
Produits			
Péages et services		27 756	4 186
Contrats de location et permis		4 085	480
Bureau de change		1 304	135
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		6 076	772
Intérêts		578	107
Profit de change		-	166
Autres		366	27
Total des produits		40 165	5 873
Charges			
Fonctionnement		6 387	1 592
Charges liées au pont international des Mille-Îles		5 964	910
Bureau de change		764	127
Entretien		14 706	909
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		3 857	644
Administration		7 443	1 004
Total des charges	22	39 121	5 186
Résultat d'exploitation avant le financement public		1 044	687
Financement gouvernemental			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	19	230	87
Financement lié au passif relatif au démantèlement		9 770	4 363
Total du financement gouvernemental		10 000	4 450
Éléments hors exploitation			
Charges d'intérêts		(5 529)	(972)
Total du résultat hors exploitation		(5 529)	(972)
Résultat net		5 515	4 165
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains actuariels (pertes)	20	467	(237)
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente		(132)	(54)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements disponibles à la vente		(94)	(7)
Total des autres éléments du résultat global		241	(298)
Total du résultat global de la période		5 756	3 867

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

État consolidé des variations des capitaux propres pour les périodes closes le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Bénéfices non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
Actifs reçus des ancienne sociétés au 1er février 2015		228 813	367	229 180
<i>Total du bénéfice global</i>				
Bénéfice net		4 165	-	4 165
<i>Autres éléments du résultat global</i>				
Pertes actuarielles	20	(237)	-	(237)
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente		-	(54)	(54)
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente		-	(7)	(7)
Total des autres éléments du résultat global		(237)	(61)	(298)
Total du résultat global		3 928	(61)	3 867
Solde au 31 mars 2015		232 741	306	233 047
<i>Total du bénéfice global</i>				
Bénéfice net		5 515	-	5 515
<i>Autres éléments du résultat global</i>				
Gain actuariel	20	467	-	467
Perte de réévaluation des placements disponibles à la vente		-	(132)	(132)
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente		-	(94)	(94)
Total des autres éléments du résultat global		467	(226)	241
Total du résultat global		5 982	(226)	5 756
Solde au 31 mars 2016		238 723	80	238 803

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

État consolidé des flux de trésorerie pour les périodes closes le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2016 (12 mois) \$	2015 (2 mois) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		5 515	4 165
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	19	(230)	(87)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	12 239	1 844
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	18	3
Amortissement des immeubles de placement	11	612	121
Perte à la cession d'actifs	10	3 059	7
Variation des avantages du personnel		282	575
Profit de change		(250)	(69)
		21 245	6 559
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		2 798	(2 152)
Incitatif à la location du bailleur		(202)	-
Charges payées d'avance		(29)	102
Fournisseurs et autres créditeurs		(2 998)	2 568
Retenues de garantie		433	-
Incitatif à la location du preneur		65	-
Provisions	14	(9 328)	(4 895)
Produits différés	16	165	(182)
		(9 096)	(4 559)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		12 149	2 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		(30 563)	(903)
Paiements pour immeubles de placement		(26)	-
Financement public lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles reçu		22 708	621
Produit de la vente de placements		12 343	2 214
Achats de placements		(21 213)	(302)
Flux de trésorerie nets (affectés) provenant des activités d'investissement		(16 751)	1 630
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Trésorerie et équivalents de trésorerie reçus d'anciennes sociétés		-	18 615
Remboursement des emprunts		(619)	(104)
Remboursement des obligatoires à payer		(3 999)	-
Flux de trésorerie nets (affectés) provenant des activités de financement		(4 618)	18 511
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		250	69
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(8 970)	22 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		22 210	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	7	13 240	22 210
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		506	92
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		5 345	89

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté et non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1er février 2015, conformément aux pouvoirs accordés par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, modifiée par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2014*. La dernière fusion prévue de cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la détention et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall, en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 5) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMB »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. Au passage frontalier entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du poste. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vu octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Une disposition semblable de la Loi sur la protection des végétaux prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société doit :

- (a) Veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :
 - (i) un ratio de partage des coûts de 50/50 pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017,
 - ii) à partir du 1^{er} janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique; et,
- (b) Exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

La Société est en train d'instaurer graduellement le ratio de partage des coûts d'ici la date butoir et elle a modifié ses politiques afin de faire passer l'âge normal de la retraite à 65 ans pour les nouveaux employés (à partir du 1^{er} janvier 2015).

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et activités (suite)

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, la Société doit également harmoniser ses politiques avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires; et,
- (b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La Société a mis en application cette directive au cours du présent exercice financier, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 29 juin 2016.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Période de présentation et données comparables

Les états financiers consolidés pour l'exercice en cours incluent la performance financière et les flux de trésorerie pour une période de douze mois. Les données comparables comprises dans les états financiers consolidés incluent la performance financière et les flux de trésorerie pour une période de deux mois, soit du 1^{er} février 2015, date où la Société a été constituée, au 31 mars 2015. Ainsi, les montants présentés dans ces états financiers consolidés ne sont pas entièrement comparables.

Les montants présentés dans les données comparables indiquées aux notes des présents états financiers consolidés comme étant des « Actifs/passifs reçus des anciennes sociétés » au 1^{er} février 2015 représentent la valeur comptable des actifs et des passifs reçus des anciennes sociétés à la date de la fusion, après l'harmonisation des politiques, des méthodes et des hypothèses comptables qu'a adopté la Société.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Mode de présentation

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et services.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et,
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'elle exerce ses activités aux termes d'entreprises communes, la Société, en tant que coparticipant, comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans une entreprise commune :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune; et,
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'une entreprise commune, comme expliqué dans la note 5. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

Comptabilisation du pont international des Mille-Îles

Le pont international des Mille-Îles est géré par la TIBA. Conformément à un accord binational, et en raison de la nature de la structure de cet accord avec la TIBA, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA, il ne s'agit pas d'un partenariat, et puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur la TIBA, elle n'est pas une entreprise associée. La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. Toutes les charges d'entretien engagées pour l'ASFC sont aussi la responsabilité exclusive de la Société. La Société n'a aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

Financement gouvernemental

La Société se finance au moyen de son propre résultat d'exploitation. Elle reçoit du financement du gouvernement fédéral pour des acquisitions précises d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance, ainsi que pour le démantèlement d'actifs précis.

Le financement gouvernemental est comptabilisé comme une créance lorsque la dépense correspondante est engagée. Le financement gouvernemental en lien avec le passif relatif au démantèlement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global pour la période au cours de laquelle les travaux de démantèlement sont effectués plutôt qu'au moment où le passif relatif au démantèlement est comptabilisé.

Le financement gouvernemental pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont assujettis à l'amortissement est comptabilisé comme un financement d'immobilisations différé dans l'état consolidé de la situation financière pour l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé, et les produits sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes périodes que les actifs acquis à l'aide du financement gouvernemental.

Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits tirés des péages sont constatés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage.

Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur doit effectuer en vertu des contrats de location simple, à l'exclusion du loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire, tandis que le loyer conditionnel est constaté à mesure qu'il est gagné. Ces produits incluent les paiements reçus des locataires, y compris quatre boutiques hors taxes, quinze courtiers en douanes privés, deux entreprises de services logistiques, ainsi qu'une agence de voyages et de tourisme.

Les produits tirés du change de devises proviennent du bureau de change exploité à Point Edward et sont constatés au moment où l'opération de change est réalisée. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change quotidiens. Les flux de trésorerie au bureau de change sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'année et cette conversion est également incluse dans les produits du bureau de change.

Les produits différés représentent les péages payés d'avance par les utilisateurs de véhicules transportant des passagers et les sociétés de camionnage. Les produits sont comptabilisés au moment où les véhicules passent dans les postes de péage. Les produits différés incluent également un contrat de location simple prépayé visant l'expansion des activités d'un locataire commercial. Les produits sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de la tranche non résiliable du contrat de location. Les produits différés qui seront constatés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits différés non courants.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

Présentation des charges par fonction

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 22. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter à la note 3);
- Change : charges se rapportant à l'exploitation du bureau de change exploité à Point Edward;
- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à ses postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services; et,
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de revenus (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMB est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de cette période, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds et les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition et sont disponibles sur demande.

Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

Le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours), diminué de leur valeur résiduelle, est amorti sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immeubles de placement sont amortis sur leur durée d'utilité estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	5 à 75 ans
Véhicules et matériel	5 à 33 ans
Bâtiments	10 à 70 ans
Améliorations d'immeubles	10 à 30 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans
Immeubles de placement	10 à 70 ans

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Une immobilisation corporelle, une immobilisation incorporelle ou un immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie et les honoraires, les coûts des intrants et les salaires inscrits à l'actif. Pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif conformément à la méthode comptable de la Société. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles ou des immeubles de placement lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir les durées d'utilité de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif dans son ensemble et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues afin de générer un revenu locatif ou si leur location future est probable. À titre de bailleur, lorsque la Société loue des actifs en vertu d'un contrat de location simple, l'actif est présenté dans l'état consolidé de la situation financière, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement, en fonction de sa principale utilisation.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit essentiellement prêt pour son utilisation.

Les produits tirés du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immobilisations incorporelles et ses immeubles de placement afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de dépréciation, les durées d'utilité des actifs au sein de l'UGT sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réévaluées. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la dépréciation, les durées d'utilité de ces actifs sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réduites. Les variations des durées d'utilité estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Il a été évalué que les immeubles de placement et les bureaux de change représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de dépréciation, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être. Les activités liées aux ponts ne peuvent être assujetties à un test de dépréciation, car la juste valeur des actifs ou la valeur d'utilité ne peut pas être déterminée. Dans ces cas, les durées d'utilité des actifs sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière lorsqu'il y a un indice de dépréciation, et des changements sont apportés aux durées d'utilité restantes sur une base prospective.

Éventualités et provisions

Les provisions reflètent le passif associé à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles de longue durée, comme des ponts et chaussées, et d'autres structures, ainsi que l'assainissement de terrains contaminés.

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avèrera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou, car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les coûts connexes aux provisions sont inscrits à l'actif et font partie du coût de l'actif à long terme démantelé ou restauré dans le cadre de l'assainissement environnemental. Ces coûts sont ensuite amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité restante de l'actif identifié.

Après l'évaluation initiale de la provision, l'obligation peut être ajustée à la fin de chaque période afin de refléter le passage du temps, les variations des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation et les hypothèses mises à jour, comme les taux d'actualisation. Les coûts réels engagés pour la sortie de l'actif seront soustraits de la provision. Un profit ou une perte peut découler du règlement du passif.

Avantages du personnel

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le *Régime de pension de retraite de la fonction publique* (le « Régime »), un régime à prestations définies établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Des cotisations sont exigées tant des employés que de la Société pour couvrir les coûts des services rendus au cours de la période. Aux termes de la législation actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires relativement à tout service passé ou déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. Des cotisations sont exigées tant des employés que de la Société pour couvrir les coûts des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Les employés restants de la Société participent à des régimes de retraite privés à cotisations définies, et le coût de ces régimes est partagé entre les employés et la Société. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La Société offre aussi à certains employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, y compris une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ces éléments surviennent. Les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont présentés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au début de la période à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies. Les coûts des prestations définies sont classés comme suit :

- Le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes au titre de réductions ou de liquidations);
- charges ou produits nets d'intérêts; and,
- Les écarts actuariels.

La Société présente les deux premières composantes des coûts des prestations définies dans la fonction dans laquelle ces coûts sont engagés.

Les avantages du personnel comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations définies de la Société.

Avantages du personnel à court terme et autres avantages du personnel à long terme

Un passif est constaté pour les avantages à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de la période où le service connexe est rendu.

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages du personnel à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages qui devraient être payés en contrepartie du service connexe et sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs constatés à l'égard des autres avantages du personnel à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives qui devraient être déployées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés admissibles qui ont un long historique d'engagement, de dévouement et de service exceptionnel et qui ont été à l'emploi de l'organisation pendant une période de temps préétablie. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont constatés entièrement au cours de la période où ils se produisent et sont aussi comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité constate les coûts de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation des instruments financiers pour les périodes subséquentes dépend de leur classement. La mesure des instruments financiers au cours des périodes ultérieures dépend de leur classement. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

(i) Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Classement	Évaluation ultérieure
Placements	Disponibles à la vente Détenus jusqu'à leur échéance	Juste valeur Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Coût amorti
Retenues de garantie	Autres passifs	Coût amorti
Emprunts à payer	Autres passifs	Coût amorti
Obligations à payer	Autres passifs	Coût amorti

(ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode du taux d'intérêt effectif La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser avec exactitude les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

(iii) Actifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat net. Actuellement, la Société ne détient pas de tels actifs financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les placements dont l'échéance est prévue pour le prochain exercice sont classés dans les actifs courants et ceux dont la durée à l'échéance est supérieure à un exercice sont classés dans les actifs non courants.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les obligations du gouvernement du Canada, les obligations d'entreprise, les obligations provinciales, ainsi que les certificats de dépôt détenus par la Société liés aux cours cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente et sont présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 27. Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente découlant des variations des taux de change (voir ci-dessous) et les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées en résultat net. Les autres variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et sont cumulées dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements, dans les capitaux propres. Si le placement est cédé ou s'il est déterminé comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Pour ce qui est des actifs financiers, une indication objective de dépréciation inclut les situations suivantes :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie; ou
- Une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients, les actifs sont soumis à un test de dépréciation collectif même s'ils ne se sont pas dépréciés individuellement. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être l'expérience passée de la Société en matière de recouvrements de paiements, une augmentation du nombre de retards de paiements au titre du portefeuille qui ont dépassé la période de crédit moyenne de 60 jours, ainsi que des changements observables dans une situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, et il est établi au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est diminuée de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle doit être radiée par imputation au compte de correction de valeur.

Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment radiés est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le montant de la perte de valeur constatée dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. À la décomptabilisation d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte cumulé antérieurement dans la réserve au titre des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la réévaluation de placements est également reclassé en résultat net.

(iv) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Utilisation d'estimations et exercice de jugements

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects significatifs de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes annexes portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques seront réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immeubles de placement sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est fondée sur les estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée d'utilité de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de la durée d'utilité auraient une incidence sur la dotation aux amortissements future et sur la valeur comptable future des actifs.

Pour établir la durée d'utilité des actifs, la direction utilise son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif dans son ensemble et si sa durée d'utilité diffère de celle des autres composantes.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Évaluation des actifs à long terme

La Société effectue des tests de dépréciation sur ses actifs non courants lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. La Société effectue également chaque année des tests de dépréciation pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de dépréciation est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de dépréciation.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : i) la valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur d'utilité ou ii) la juste valeur diminuée des coûts de vente. La détermination de la valeur recouvrable implique le jugement et des estimations de la direction.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les périodes futures.

Régimes d'avantages du personnel

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages du personnel.

Contrats de location

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés au preneur. Les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. La Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

Partenariats

La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la SPFL, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir de ces derniers comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 5 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

Pont international des Mille-Îles

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'a pas le contrôle conjoint de la TIBA. Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des produits et des charges afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

Éventualités et provisions

- a) Passif relatif au démantèlement : La Société pose un jugement pour déterminer si elle a l'obligation de démanteler et d'enlever un actif, ainsi que de rétablir le site à l'état précédant la construction des actifs. Lorsqu'il est nécessaire de démolir pour faire des ajouts ou des améliorations à un ensemble d'actifs existant, aucun passif relatif au démantèlement n'est comptabilisé étant donné que ces types de démolition ne donnent pas lieu à des obligations juridiques ou implicites. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût du nouvel actif construit et comptabilisés à titre de coûts de préparation du site. Toutefois, lorsqu'un ensemble entier d'actifs est démoli en raison d'une décision gouvernementale (obligation juridique), un passif relatif au démantèlement correspondant aux coûts de démolition est comptabilisé. Pour ces types de démolition, les coûts de démolition seront incorporés dans le coût de l'actif démoli.

La provision est estimée au moyen des estimations des flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, du temps requis pour éteindre l'obligation et des taux d'actualisation établis aux fins des calculs. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au démantèlement de trois sites.

- b) Terrains contaminés : lorsque la direction de la Société détermine que le passif d'un terrain contaminé doit être comptabilisé sous la forme d'une provision, elle doit faire preuve de jugement afin d'évaluer si la Société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et s'il est possible d'évaluer de façon raisonnable le montant de l'obligation. Si la direction détermine que les trois conditions précédentes sont remplies, une provision est comptabilisée pour l'obligation. Une autre solution est de divulguer l'élément de passif dans les notes des états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions précédentes n'est pas remplie, à moins que la possibilité d'une sortie soit considérée comme peu probable.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

3. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent être différents des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait de se répercuter de façon négative sur les résultats des opérations consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société. La direction de la Société a évalué les estimations et les jugements visant les passifs relatifs au terrain contaminé à un emplacement. Elle a déterminé que l'enlèvement du sol contaminé et le traitement des eaux souterraines répondaient aux critères mentionnés précédemment, et que la Société avait l'obligation de décontaminer le sol et les eaux souterraines en vertu des lois environnementales.

4. Modifications futures des méthodes comptables

Les normes ci-après et les modifications aux normes existantes sont publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle de ces normes sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre en place ces normes à leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 1 Présentation des états financiers

IFRS 1, La norme, *Présentation des états financiers* (« IFRS 1 »), a été modifiée par l'IASB le 18 décembre 2014. Les modifications ont trait i) à l'importance relative; ii) à l'ordre des notes; iii) aux sous-totaux; iv) aux méthodes comptables; et v) au degré de ventilation. Elles ont pour but d'encourager les entités à exercer davantage leur jugement professionnel pour déterminer les informations qu'elles doivent présenter dans leurs états financiers. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15, La norme, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), a été publiée par l'IASB le 28 mai 2014 et remplacera IAS 18, Produits des activités ordinaires, IAS 11, Contrats de construction, et les interprétations connexes qui portent sur les produits. IFRS 15 définit les exigences de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats visés par les normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. En vertu d'IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon une approche basée sur le contrôle, alors qu'ils sont comptabilisés selon une approche axée sur les risques et avantages en vertu de la norme actuelle. Les sociétés pourront choisir d'appliquer une approche rétrospective modifiée ou complète lorsqu'elles adopteront la norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié la norme *IFRS 9, Instruments financiers* (« IFRS 9 ») le 24 juillet 2014. Cette norme remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. IFRS 9 prescrit une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, laquelle remplace de nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Il existe toujours deux catégories d'évaluation pour comptabiliser les passifs financiers sous le régime d'IFRS 9 : à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés conformément à la nouvelle norme est conforme à celui d'IAS 39 et il est appliqué aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

4. Modifications futures des méthodes comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location

L'ASB a publié La norme *IFRS 16, Contrats de location* (« IFRS 16 ») le 13 janvier 2016, pour remplacer l'IAS 17, Contrats de location, et l'IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location. L'IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats et de fournir les informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. La date d'effet de cette norme est pour les exercices annuels commençant le ou après le 1er janvier 2019. L'application anticipée est permise si IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients a aussi été appliquée.

5. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la SLSDC afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la SLSDC nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle a le contrôle conjoint de la CPIVM avec la SLSDC. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat gouvernemental CPIVM. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie du partenariat gouvernemental CPIVM est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, la SLSDC, au montant de 2 854 \$ (2 704 \$ en 2015). Le montant à payer à la SLSDC porte intérêt à un taux qui varie de 1,20 % à 1,59 % (1,43 % à 1,79 % en 2015) et est payable à vue.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

6. Modification de la présentation des états financiers

La Société a évalué sa présentation de certains actifs et passifs associés à sa quote-part dans les entreprises communes. En conséquence, la Société a donc reclassé les montants à payer au partenaire américain des entreprises communes, compensés par les montants associés inclus dans la catégorie des créances clients et autres débiteurs découlant de l'intérêt de la Société dans la CPIVM en trésorerie et équivalents de trésorerie pour se conformer à la présentation utilisée par la SSMBA, comme décrit à la note 5.

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016 étaient nécessaires :

	2015	2015
	reclassées	original
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22,210	23,562
Clients et autre débiteurs	7,188	7,685
Montant à payer au partenaire américain des entreprises communes	-	1,849

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé des flux de trésorerie au 31 mars 2016 étaient nécessaires :

	2015	2015
	reclassées	original
	\$	\$
Variations du fonds de roulement - Clients et autres débiteurs	(2 152)	(2 125)
Trésorerie et équivalents de trésorerie reçus des anciennes sociétés	18 615	19 939
Augmentation du montant à payer au partenaire américain des entreprises communes	-	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	22 210	23 562

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Trésorerie	10 327	14 098
Équivalents de trésorerie	2 913	8 112
Total des trésorerie et équivalents de trésorerie	13 240	22 210

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

8. Placements

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	23 839	14 174
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	23 839	14 174
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Obligations du gouvernement du Canada	753	1 208
Obligations provinciales	1 786	2 149
Obligations de sociétés	2 209	2 412
Total des placements disponibles à la vente	4 748	5 769
Total des placements	28 587	19 943
Moins : tranche à court terme	23 787	14 003
Tranche à long terme	4 800	5 940

La durée moyenne à l'échéance des certificats de dépôt de la Société est de 336 jours (398 jours en 2015), et ils portent intérêt à un taux annuel moyen de 1,38 % (1,76 % en 2015). La durée moyenne à l'échéance des obligations de la Société est de 9,7 ans (9,6 ans en 2015), et elles portent intérêt à un taux effectif moyen de 2,69 % (2,65 % en 2015).

9. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Ministères et organismes fédéraux	4 921	6 268
Créances clients	763	920
	5 684	7 188

Ancienneté des créances en souffrance, mais non dépréciées :

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
De 60 à 90 jours	33	1
De 91 à 120 jours	14	34
121 jours et plus	102	107
Total	149	142

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations corporelles

Cost	Pons et		Véhicules et		Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	Terrains	routes	matériel	Bâtiments			
	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Actifs reçus des anciennes sociétés au							
1 février 2015	13 585	236 276	17 301	80 336	17 454	24 418	389 370
Ajouts	17	-	91	-	-	1 740	1 848
Cessions	-	-	(32)	-	-	-	(32)
Solde, 31 mars 2015	13 602	236 276	17 360	80 336	17 454	26 158	391 186
Ajouts	100	1 712	2 110	1 734	63	28 734	34 453
Cessions	-	(3 212)	(1 950)	(599)	-	(242)	(6 003)
Transferts	424	643	3 498	6 950	2 842	(14 357)	-
Solde, 31 mars 2016	14 126	235 419	21 018	88 421	20 359	40 293	419 636
Amortissement cumulé							
	Terrains	Pons et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Actifs reçus des anciennes sociétés au							
1 février 2015	-	47 115	10 713	16 940	12 864	-	87 632
Éléments éliminés à la cession d'actifs	-	-	(25)	-	-	-	(25)
Amortissement	-	999	274	465	106	-	1 844
Solde, 31 mars 2015	-	48 114	10 962	17 405	12 970	-	89 451
Éléments éliminés à la cession d'actifs	-	(522)	(1 895)	(369)	-	-	(2 786)
Amortissement	-	7 159	1 361	3 150	569	-	12 239
Solde, 31 mars 2016	-	54 751	10 428	20 186	13 539	-	98 904
Valeur comptable nette,							
March 31, 2016	14 126	180 668	10 590	68 235	6 820	40 293	320 732
Valeur comptable nette,							
March 31, 2015	13 602	188 162	6 398	62 931	4 484	26 158	301 735

Il y a un montant de 3 361 \$ pour les terrains en développement faisant partie du projet de la nouvelle esplanade canadienne à Sault Ste. Marie. Au cours de l'année, 100 \$ (17 \$ en 2015) de charges d'intérêts ont été capitalisées pour ces terrains. Le taux de capitalisation moyen pondéré des fonds empruntés est généralement de 3,28 % (3,28 % en 2015). Les ponts et les routes comprennent des coûts de démantèlement de 17 642 \$ (17 608 \$ en 2015) qui ont été entièrement amortis, et les bâtiments comprennent des coûts de démantèlement de 1 523 \$ (1 681 \$ en 2015), dont 886 \$ (505 \$ en 2015) ont été amortis jusqu'à maintenant. Les projets en cours comprennent un montant de 1 420 \$ de travaux à effectuer pour assainir les terrains contaminés.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations corporelles (suite)

Au cours de l'exercice, la durée de vie utile estimée de certains immeubles a été ajustée afin de refléter la date prévue de leur remplacement. Cette modification dans les estimations comptables a été établie à la suite d'une analyse approfondie des composantes des actifs de la Société et a été comptabilisée de manière prospective, faisant grimper les charges d'amortissement de 1 195 \$ au cours de l'exercice. De 2016-2017 à 2080-2081, on prévoit que les charges d'amortissement augmenteront de près de 1 195 \$ ou qu'elles diminueront de près de 1 195 \$ chaque année, totalisant 1 195 \$ d'ici 2080-2081.

Au cours de l'année, la Société a ajusté la valeur des terrains et des immeubles d'un montant de 424 \$, de sorte que la valeur des terrains a augmenté et celle des immeubles diminué, au moyen de transferts. Ce montant a été enregistré de manière à isoler la valeur des terrains des immeubles pour certains immeubles résidentiels dont la Société est propriétaire.

11. Immeubles de placement

	Immeubles de placement
	\$
Coût	
Actifs reçus des anciennes sociétés au 1 février 2015	23 869
Ajouts	13
Solde, 31 mars 2015	23 882
Ajouts	13
Cessions	(78)
Solde, 31 mars 2016	23 817
Amortissement cumulé	
Actifs reçus des anciennes sociétés au au 1 février 2015	3 293
Amortissement	121
Solde, 31 mars 2015	3 414
Amortissement	612
Solde, 31 mars 2016	4 026
Valeur comptable nette, 31 mars 2016	19 791
Valeur comptable nette, 31 mars 2015	20 468

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Au 31 mars 2016, les produits locatifs comptabilisés à titre de « contrats de location et permis » se chiffraient à 3 763 \$ (437 \$ en 2015). Des charges de fonctionnement directes de 177 \$ (9 \$ en 2015) ont été comptabilisées à titre de charges d'entretien. Un loyer conditionnel de 2 338 \$ (245 \$ en 2015) est inclus dans les produits locatifs. Aucun immeuble de placement n'était vacant au 31 mars 2016.

La juste valeur de l'immeuble de placement à Point Edward a été établie en fonction d'une évaluation effectuée par un évaluateur indépendant actuellement membre de l'Institut canadien des évaluateurs. La juste valeur de 20 890 \$ (20 561 en 2015) a été établie au 1^{er} septembre 2010 et elle a été extrapolée au 31 mars 2016 au moyen de l'indice des prix à la consommation et ajustée en fonction de l'obsolescence. La juste valeur de l'immeuble n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature de l'immeuble et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, déduction faite de l'obsolescence et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

11. Immeubles de placement (suite)

La juste valeur de l'immeuble de placement à Sault Ste. Marie a été établie en fonction des dépenses réelles engagées pour l'acquisition des biens et les coûts de construction réels engagés pour l'achèvement du bâtiment et de ses systèmes mécaniques, qui ont été mis en service en novembre 2014. La juste valeur a été extrapolée au 31 mars 2016 au moyen de l'indice des prix à la consommation et ajustée en fonction de l'obsolescence. La juste valeur totale de cet immeuble de placement s'établissait à 3 801 \$ (3 741 \$ en 2015).

La juste valeur de l'immeuble de placement du pont international des Mille-Îles se compose uniquement du terrain où se trouve l'immeuble. En 2014, l'ancienne SPFL a acquis un immeuble à proximité de cet endroit et a utilisé la technique d'évaluation sur le marché pour déterminer la valeur de l'immeuble de placement. La valeur a été extrapolée au 31 mars 2016 en utilisant l'indice des prix à la consommation. La juste valeur totale de cet immeuble de placement s'établissait à 4 635 \$ au 31 mars 2016 (821 \$ en 2015).

12. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
	\$
Coût	
Actifs reçus des anciennes sociétés au 1er février 2015	1 028
Ajouts	-
Solde, 31 mars 2015	1 028
Ajouts	-
Solde, 31 mars 2016	1 028
Amortissement cumulé	
Actifs reçus des anciennes sociétés au au 1er février 2015	982
Amortissement	3
Solde, 31 mars 2015	985
Amortissement	18
Solde, 31 mars 2016	1 003
Valeur comptable nette, 31 mars 2016	25
Valeur comptable nette, 31 mars 2015	43

13. Fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Ministères et organismes fédéraux	248	222
Dettes fournisseurs	11 102	10 898
	11 350	11 120

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

14. Provisions

	Cornwall ⁱ	Sault Ste. Marie ⁱⁱ	Lansdowne ⁱⁱⁱ	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs reçus des anciennes sociétés				
au 1 février 2015	16 644	1 044	681	18 369
Désactualisation	81	7	4	92
Réductions découlant de paiements	(4 792)	(195)	-	(4 987)
Solde, 31 mars 2015	11 933	856	685	13 474
Désactualisation	34	29	(4)	59
Augmentation (réduction) des provisions comptabilisé	135	(25)	1 287	1 397
Réductions découlant de paiements	(10 737)	(185)	(20)	(10 942)
Solde, 31 mars 2016	1 365	675	1 948	3 988
Moins : tranche à court terme	1 365	358	803	2 526
Tranche à long terme	-	317	1 145	1 462

i. La Société a construit un nouveau pont à bas niveau du chenal Nord à Cornwall. Le nouveau pont est ouvert à la circulation et la Société a presque terminé la démolition du pont à travée haute existant. L'estimation des coûts liés au passif relatif au démantèlement dépend des estimations techniques quant à l'échéancier, à l'inflation, aux conditions du site, à la disponibilité de main-d'œuvre spécialisée et aux prix des marchandises pour le recyclage des matières. Les flux de trésorerie estimés de 19 620 \$ (19 585 \$ en 2015) requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au cours des années antérieures au moyen d'un taux qui reflétait les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,92 % et 3,04 % en 2015. Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces restants pour la mise au rebut du pont du chenal Nord existant devraient être effectués au cours de l'année civile 2016 donc ils n'ont pas été actualisés. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

ii. La Société a entamé la construction d'un nouveau complexe canadien à Sault Ste. Marie. Dans le cadre de la construction du nouveau complexe, les actifs existants seront démolis. Les estimations liées au passif relatif au démantèlement dépendent de variables techniques comme l'échéancier, l'inflation, les conditions du site et l'échéancier de l'entrepreneur. Les flux de trésorerie estimés de 1 074 \$ (1 100 \$ en 2015) requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,08 % et 2,10 % (entre 2,68 % et 2,86 % en 2015).

Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces pour la démolition des structures existantes devraient être effectués pendant les années civiles 2016 et 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

iii. La Société a également entrepris un projet de construction d'un nouveau complexe douanier à Lansdowne, pour le pont international des Mille-Îles. Dans le cadre de la construction du nouveau complexe, les actifs existants seront démolis. Les estimations liées au passif relatif au démantèlement dépendent de variables techniques comme l'échéancier, l'inflation, les conditions du site et l'échéancier de l'entrepreneur. Les flux de trésorerie estimés de 563 \$ (700 \$ en 2015) requis pour régler le passif relatif au démantèlement ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 2,08 % et 2,10 % (2,70 % en 2015).

Selon le calendrier actuel du projet, les paiements en espèces pour la démolition des structures existantes devraient être effectués pendant les années civiles 2016 et 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de la démolition.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

14. Provisions (suite)

De plus, une provision pour le terrain contaminé à l'emplacement de Lansdowne a été comptabilisée en fonction des meilleures estimations de la direction sur les décaissements de trésorerie probables associés à l'assainissement du site en construction. En ce qui concerne l'estimation des montants non courants, la direction a envisagé une série de scénarios dont l'éventualité n'est pas plus probable pour l'un que pour l'autre. Les flux de trésorerie estimés de 1 420 \$ (aucun en 2015) requis pour régler le passif relatif au terrain contaminé ont été actualisés au moyen d'un taux qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif, soit un taux se situant entre 0 % et 2,1 % (à zéro pour 2015).

Selon les meilleures estimations de la direction à l'égard de l'échéancier du projet, les décaissements de trésorerie pour l'assainissement du terrain doivent prendre fin d'ici l'été 2017. Ces flux de trésorerie seront financés au moyen du financement gouvernemental qui sera reçu au moment de l'assainissement du terrain.

Pour Lansdowne, les provisions totales de 1 948 \$ comprennent le passif relatif au démantèlement de 528 \$, duquel un montant de 143 \$ est courant, ainsi que le passif relatif à l'assainissement du terrain de 1,420 \$, duquel 660 \$ est courant.

15. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défauts. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. De telles retenues de garantie sont applicables aux travaux de démolition en cours au pont du chenal Nord, aux travaux de construction et de démolition du complexe douanier des Mille-Îles, au projet de construction du complexe douanier de Sault Ste. Marie, aux projets à Point Edward, notamment l'installation du programme de péage automatisé, les projets de resurfaçage de l'esplanade, du projet de resurfaçage de la travée du pont, ainsi que les améliorations locatives au bureau d'Ottawa.

16. Produits différés

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Cartes de débit	68	72
Jetons/billets de véhicules transportant des passagers	1 294	1 004
Péages payés d'avance pour les véhicules frontaliers et commerciaux	1 451	1 402
Locations d'installations payées d'avance, à court terme	387	384
Locations d'installations payées d'avance, à long terme	1 971	2 142
Honoraires payés d'avance	–	2
Total des produits différés	5 171	5 006
Moins : tranche à court terme	3 200	2 864
Tranche à long terme	1 971	2 142

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

17. Emprunts à payer

Au 31 mars	2016	2015
	Valeur comptable	Valeur comptable
	\$	\$
a) Facilité de crédit à terme de 15 millions \$		
4 millions \$ à un taux fixe de 3,37 % jusqu'au 27 juillet 2016	3 485	3 602
4 millions \$ à un taux fixe de 3,81 % jusqu'au 27 juillet 2018	3 511	3 623
3 millions \$ à un taux fixe de 2,85 % jusqu'au 27 juillet 2019	2 588	2 681
4 millions \$ à un taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021 Payable mensuellement	3 546	3 651
b) Facilité de crédit		
5 millions \$ à un taux fixe de 3,28 % jusqu'au 15 mars 2018	4 442	4 634
Total des emprunts	17 572	18 191
Moins : tranche à court terme	4 006	619
Tranche à long terme	13 566	17 572

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les cinq prochains exercices et par la suite se présente comme suit :

Au 31 mars	Capital	Intérêts	2016 Total
	\$	\$	\$
2017	4 006	540	4 546
2018	4 578	483	5 061
2019	3 494	253	3 747
2020	2 419	161	2 580
2021	134	133	267
Par la suite	2 941	43	2 984
	17 572	1 613	19 185

La Société dispose de trois facilités de crédit distinctes, d'un montant total de 25 000 \$ (35 000 \$ en 2015), auprès d'une banque à charte canadienne. Le ministre des Finances a approuvé ces facilités dans le cadre du plan de financement de la Société.

1. La première facilité est une marge de crédit de 5 000 \$ (15 000 \$ en 2015) devant servir en cas d'insuffisance temporaire de trésorerie découlant du calendrier de paiements des dépenses d'investissement. Il est interdit d'utiliser cette marge de crédit pour couvrir les insuffisances de trésorerie découlant des pertes d'exploitation. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 18) et elle n'a pas encore été utilisée au 31 mars 2016. Cette marge de crédit a été réduite à 0 \$ en avril 2016, et il a été décidé que la Société n'en avait plus besoin. En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de remboursement de sa dette qui précise son intention de mettre fin à cette marge de crédit, en attente des autorités gouvernementales.
2. La deuxième facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 15 000 \$, est assorti d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 18). Au 31 mars 2016, une somme totale de 13 130 \$ (13 557 \$ en 2015), prélevée en quatre tranches, restait due sur cette facilité. En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

17. Emprunts à payer (suite)

qui précise son intention de rembourser ces quatre tranches au moment de leur renouvellement, en attente des autorités gouvernementales. Ces paiements ont été indiqués comme des paiements de capital dans le tableau précédent.

- La troisième facilité est une facilité de crédit à terme non renouvelable et non garantie de 5 000 \$ qui a servi à financer l'acquisition de biens dans le cadre du projet de réfection du complexe douanier canadien au pont international de Sault Ste. Marie. Les conditions de remboursement prévoient un paiement mensuel de 28 \$ pendant 20 ans, à un taux d'intérêt établi à 3,28 % pour cinq ans. Au 31 mars 2016, le solde du capital à rembourser s'élevait à 4 442 \$ (4 634 \$ en 2015). En janvier 2016, la Société a mis en place un plan de remboursement de sa dette qui précise son intention de rembourser entièrement cet emprunt au moment de son renouvellement, en attente des autorités gouvernementales. Ce remboursement a été indiqué comme un paiement de capital dans le tableau précédent.

18. Obligations à payer

Au 31 mars	2016	2015
	Valeur comptable	Valeur comptable
	\$	\$
Obligations de série 2002-1 venant à échéance le 9 juillet 2027, payables semestriellement, le 9 janvier et le 9 juillet	70 740	74 739
Total obligations à payer	70 740	74 739
Moins : tranche à court terme	4 269	3 999
Total des obligations à long terme à payer	66 471	70 740

Le paiement du capital et des intérêts des obligations pour les cinq prochains exercices et par la suite se présente comme suit :

Au 31 mars	2016		
	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2017	4 269	4 617	8 886
2018	4 556	4 330	8 886
2019	4 863	4 023	8 886
2020	5 191	3 695	8 886
2021	5 539	3 347	8 886
Par la suite	46 322	11 439	57 761
	70 740	31 451	102 191

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de Sa Majesté du chef du Canada, en sa qualité de mandante. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par Sa Majesté du chef du Canada est assujéti à un financement gouvernemental.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conforme à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

18. Obligations à payer (suite)

- iii) Sauf dans le cas d'emprunts résultant de variations de la valeur à la résiliation de contrats de swap et dans le cas d'obligations relatives à un prix d'achat dont le montant total demeure en tout temps inférieur ou égal à 2 000 \$, la Société doit s'abstenir de contracter ou de prendre en charge des dettes additionnelles ou d'en être responsable d'une quelconque façon à moins que ce soit en vertu d'un acte de fiducie supplémentaire. Au 31 mars 2016, la Société n'est partie à aucun contrat de swap en vigueur (0 \$ en 2015).
- iv) La valeur consolidée des emprunts, des dettes subordonnées et des obligations relatives à un prix d'achat ne dépasse pas les limites imposées à la Société sur le montant des emprunts impayés.

Les coûts de transaction comprennent les coûts pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

19. Financement d'immobilisations différé

La Société a reçu et continue de recevoir du financement du gouvernement du Canada pour certains de ses grands projets d'investissement. Dans l'état consolidé de la situation financière, on comptabilise ce financement comme un financement d'immobilisations différé correspondant au montant des biens amortissables. La comptabilisation de ce financement en résultat net est limitée, pour chaque période, aux mêmes taux d'amortissement que ceux indiqués à la note 2.

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de la période	7 128	-
Passif reçu des anciennes sociétés	-	6 119
Financement public reçu pour dépenses d'investissement	24 002	1 096
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(230)	(87)
Solde à la fin de la période	30 900	7 128
Moins : tranche à court terme	272	564
Tranche à long terme	30 628	6 564

20. Avantages sociaux du personnel

Prestations de retraite

La Société a retenu les services de deux sociétés externes pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société peuvent choisir de participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite financé au moyen de cotisations définies dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes (jusqu'à 6,5 %), et certains employés admissibles reçoivent le double de leurs cotisations. Conformément à la directive mentionnée à la note 1, la Société révisera les cotisations des employés et de l'employeur. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 362 \$ (53 \$ en 2015).

En outre, les employés de la CPIVM participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »). Conformément au Régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était un multiple de 1,15 (1,28 en 2015) pour les employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2013. Pour les employés embauchés après le 31 décembre 2012, le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice était un multiple de 1,11 (1,28 en 2015). Le gouvernement du Canada a l'obligation réglementaire de verser les prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

20. Avantages sociaux du personnel (suite)

s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada/Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 54 \$ (8 \$ en 2015) au cours de la période.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies de l'État du Michigan. La SSMBA doit verser des cotisations au régime de retraite à prestations définies en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations définies, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4,0 % de la paie, et égaler toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3,0 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'État. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 637 \$ (91 \$ en 2015) au cours de l'exercice.

Autres avantages

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2016.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies		
Passif reçu des anciennes sociétés	7 147	88
Coût des services rendus au cours de la période	41	1
Coût financier	44	1
Gain actuariel – autre	(178)	(12)
Perte actuarielle – hypothèses démographiques	415	-
Prestations payées	(15)	(1)
Solde, 31 mars 2015	7 454	77
Coût des services rendus au cours de la période	251	5
Coût des services passés	(72)	-
Coût financier	285	3
Gain actuariel – autre	(8)	1
Gain actuarielle - hypothèses financières	(459)	(1)
Prestations payées	(94)	(7)
Solde, 31 mars 2016	7 357	78

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

20. Avantages sociaux du personnel (suite)

Variation des autres éléments du résultat global au cours de la période :

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Gains (pertes) actuarielles au cours de l'exercice	467	(237)
Autres éléments du résultat global	467	(237)

La charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée en résultat net au cours de la période se présente comme suit :

Au 31 mars	2016	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	251	5
Coût des services passés	(72)	-
Coût financier	285	3
Charge nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée au cours de la période	464	8

Au 31 mars	2015	
	Avantages postérieurs à l'emploi	avantages à long terme long-term
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	41	1
Coût financier	44	1
Charge nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée au cours de la période	85	2

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages se présentent comme suit :

Au 31 mars	2016	2015
Hypothèses moyennes pondérées		
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	4.00%	3.70%
Taux d'actualisation, coût des prestations	4.00%	3.70%
Taux d'augmentation estimatifs des coûts des indemnités par participant		
Inflation générale	2.50%	2.00%
Soins dentaires et soins de la vue	4.50%	4.50%
Programme d'aide aux employés	2.50%	2.50%

Taux de mortalité

Table de mortalité du secteur public (CPM) –
Améliorations générationnelles selon l'échelle B CPM

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

20. Avantages sociaux du personnel (suite)

Au 31 mars 2016, le taux d'inflation présumé relatif aux coûts des soins de santé s'établissait à 7,0 % (7,3 % en 2015) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4,5 % (4,5 % en 2015) par année à l'exercice 2022-2023.

Pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2017, les prestations qui devraient être versées relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 107 \$ (110 \$ pour 2015, pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2016).

L'échéance moyenne prévue des obligations au titre du régime est de 22 ans.

Analyse de sensibilité

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations définies :

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Taux d'actualisation – augmentation de 1 %	(1 344)	(1 382)
Taux d'actualisation – diminution de 1 %	1 766	1 836
Taux de mortalité futur – augmentation de l'âge de un an	(330)	(334)
Taux de mortalité futur – diminution de l'âge de un an	337	342
Taux tendanciels – augmentation de 1 %	1 671	1 655
Taux tendanciels – diminution de 1 %	(1 288)	(1 276)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

21. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société permettent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

22. Information supplémentaire sur les charges

Les tableaux suivants ventilent les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global pour la période close au 31 mars 2016 et pour 2015.

Période close le 31 mars	2016	2015
	(12 mois)	(2 mois)
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	12 239	1 844
Salaires et avantages du personnel	12 157	1 595
Réparations et entretien	5 461	316
Biens et services	4 035	1 191
Perte à la cession d'actifs	3 059	7
Services professionnels	1 069	109
Amortissement des immeubles de placement	612	121
Conversion des devises	471	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	3
Total des charges	39 121	5 186

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

23. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages du personnel sont présentées à la note 20, et les placements dans des obligations d'État et des certificats de dépôt sont présentés à la note 8.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

Transactions avec des entités liées à une autorité publique

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des entités du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à leur juste valeur.

Les charges engagées auprès d'entités liées à une autorité publique sont constituées du remboursement de frais associés à des projets de l'exercice précédent, des frais de construction, des frais juridiques et des frais d'administration. Les produits provenant d'entités liées à une autorité publique sont principalement constitués de financement gouvernemental ainsi que des frais relatifs à la construction d'installations de l'ASFC et de la démolition de la structure du pont à travée haute à Cornwall.

Au cours de la période, la Société mère a engagé des charges totalisant 4 \$ (2 \$ en 2015) et comptabilisé des produits, des produits différés et un financement gouvernemental de 33 943 \$ (5 210 \$ en 2015). Au 31 mars 2016, la Société mère a comptabilisé des débiteurs liés à des parties liées de 4 900 \$ (6 004 \$ en 2015) et des créditeurs de 243 \$ (186 \$ en 2015).

Au cours de la période, les entreprises communes ont engagé des charges totalisant 0 \$ (0 \$ en 2015) et comptabilisé des produits, des produits différés et un financement gouvernemental de 0 \$ (0 \$ en 2015). Au 31 mars 2016, les entreprises communes ont comptabilisé des débiteurs liés à des parties liées de néant, et des créditeurs de 0 \$ (0 \$ en 2015).

La Société mère reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui n'a pas été reflété dans les présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Période close le 31 mars	2016	2015
	(12 mois)	(2 mois)
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	940	125
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	75	13
Total	1 015	138

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

24. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer d'une des boutiques comporte une composante fixe de moindre importance. Les produits conditionnels comptabilisés au cours de la période considérée à l'égard de ces boutiques se sont élevés à 2 514 \$ (234 \$ en 2015). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier à Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été enregistré au titre des produits différés et est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location non résiliable.

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Moins de un an	824	1 120
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	2 359	2 392
Plus de cinq ans	993	1 467
Total	4 176	4 979

25. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse ou est partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et qu'il est possible d'estimer de façon raisonnable la perte qui en découlerait, un passif estimatif est comptabilisé à titre de charge dans les états financiers consolidés. Au 31 mars 2016, il y avait quatre réclamations déposées par des employés actuels et passés à l'égard de la Société. La direction est d'avis que le règlement de ces réclamations ne donnera pas lieu à des passifs significatifs pour la Société. Le calendrier des sorties de trésorerie relatif à ces réclamations est incertain puisqu'il dépend de l'issue d'événements particuliers, y compris, sans s'y limiter, la durée des procédures judiciaires.

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale CPIVM et Sa Majesté quant à son mandat de perception des péages du pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada assume la responsabilité de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les procédures judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

26. Engagements visant des dépenses

a) La Société a des obligations contractuelles qui portent principalement sur des contrats d'entretien et de construction, et des baux, totalisant 28 413 \$ (17 008 \$ en 2015).

Au 31 mars 2016, des contrats de projets d'investissement ont été octroyés pour l'achat d'immobilisations corporelles, pour des engagements en cours de 24 802 \$ (15 919 \$ en 2015).

Les contrats d'entretien et d'autres contrats octroyés représentent des engagements en cours de 470 \$ (609 \$ en 2015) au 31 mars 2016.

La Société a des contrats administratifs en cours totalisant 284 \$ (142 \$ en 2015) au 31 mars 2016.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

26. Engagements visant des dépenses (suite)

Un contrat de location existant pour des espaces de bureau a été modifié pour utiliser un nouvel espace à l'intérieur du même bâtiment et allonger la durée du bail de 11 ans. Les paiements exigibles pour ce contrat de location totalisent 2 857 \$. À la fin de l'exercice précédent, il restait 13 mois au contrat de location existant et 338 \$ de paiements exigibles.

b) Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services, dont les durées sont de plus de un an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

Le tableau suivant présente le total des engagements en vertu des contrats de projets d'investissement, d'entretien, d'administration et d'autres contrats, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance.

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Moins de un an	16 733	13 304
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	8 823	3 366
Plus de cinq ans	—	—
Total	25 556	16 670

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2016	2015
	\$	\$
Moins de un an	77	312
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	1 119	26
Plus de cinq ans	1 661	—
Total	2 857	338

27. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

27. Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars	2016		
	Valeur \$	Côût \$	Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements disponibles à la vente	4 748	4 748	Niveau 2
Instruments financiers évalués au coût amorti			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	23 963	23 839	Niveau 1
Emprunts	17 593	17 572	Niveau 2
Obligations à payer	89 491	70 740	Niveau 2
Au 31 mars	2015		
	Valeur \$	Côût \$	Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements disponibles à la vente	5,769	5,769	Niveau 2
Instruments financiers évalués au coût amorti			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	14,383	14,174	Niveau 1
Emprunts	18,220	18,191	Niveau 2
Obligations à payer	95,076	74,739	Niveau 2

Les placements disponibles à la vente présentés précédemment sous le niveau 1 sont maintenant présentés sous le niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs. Par conséquent, les chiffres comparatifs associés au 31 mars 2015 ont également été reclassés sous le niveau 2 pour être conformes à la présentation de l'exercice courant comme suit : 5 769 \$ de placements disponibles présentés sous le niveau 1 dans l'exercice précédent ont été classés sous le niveau 2 dans l'exercice courant. La notation financière de ces placements reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est évaluée quotidiennement par les services indiciaires de FTSE TSX Debt Market.

La juste valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les cours sur les marchés boursiers actifs pour des actifs identiques.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont similaires, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque de crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements disponibles à la vente et des créances clients et autres débiteurs.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

27. Instruments financiers (suite)

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de l'Association canadienne des paiements ou avec le gouvernement et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Le risque de crédit de la Société n'est pas important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements disponibles à la vente est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est atténué par le fait qu'une grande partie du montant à recevoir est dû par des ministères fédéraux généralement dans les 90 jours. Au 31 mars 2016, les créances auprès de ministères fédéraux représentaient 86 % du montant total à recevoir (87 % en 2015).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars		2016			
	Valeur comptable \$	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à un an \$	Plus de un an \$	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 350	8 866	2 385	99	
Retenues de garantie	2 157	430	1 116	611	
Dettes à long terme à payer	121 376	315	13 117	107 944	
Total	134 883	9 611	16 618	108 654	

Au 31 mars		2015			
	Valeur comptable \$	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à un an \$	Plus de un an \$	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	11 120	9 488	1 269	363	
Retenues de garantie	1 075	35	1 040	-	
Dettes à long terme à payer	136 799	315	9 830	126 654	
Total	148 994	9 838	12 139	127 017	

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

27. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque de taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2016 ne serait pas significative.

Certains placements disponibles à la vente portent intérêt à un taux fixe. Les placements disponibles à la vente incluent également des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques assorties de taux d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 9,7 ans (9,6 ans en 2015). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2016 ne serait pas significative.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

Une fluctuation des taux de change pendant l'année influencerait de manière considérable sur les revenus tirés des postes de péage. La baisse du dollar canadien au cours de l'exercice 2016 a engendré une augmentation des produits tirés des péages, qui est comptabilisée en dollars canadiens. Une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 149 \$ (20 \$ en 2015) en revenus comptabilisés tirés des péages. Puisque les partenaires américains exploitants de ponts utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la SPFL est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2016, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 1 911 \$ (1 870 \$ en 2015). Une variation hypothétique de 1 % du taux de change au 31 mars 2016 aurait produit un gain ou une perte de 25 \$ (24 \$ en 2015). La Société gère ce risque en ajustant périodiquement les tarifs des péages américains en fonction du taux canadien, et inversement, et en convertissant les soldes des comptes bancaires américains en dollars canadiens, le cas échéant.

Gestion des capitaux

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2015), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

La Société a pour objectif, en ce qui a trait à la gestion des capitaux, de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

28. Événements subséquents

La Société a conclu des engagements contractuels après le 31 mars 2016 afin d'avancer les grands projets d'immobilisation.

Un contrat a été accordé en avril 2016 pour la construction de nouvelles installations faisant partie de la réfection du point d'entrée de L'ASFC à Lansdowne d'une valeur de 44 037 \$ et devant être achevées d'ici janvier 2018. La Société dispose de financement gouvernemental pour supporter les frais de ces travaux.

Un contrat a été accordé en mai 2016 pour la reconstruction de l'avenue Brookdale suivant la démolition du pont du chenal nord à Cornwall d'une valeur de 7 400 \$, devant être achevée d'ici mars 2017. Dans le cadre de ce contrat, la ville de Cornwall a conclu un accord de partage des coûts d'une valeur de 2 565 \$ afin de compléter les ouvrages souterrains municipaux en parallèle. La Société dispose de financement gouvernemental pour soutenir sa partie des travaux.

8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2016)

Connie Graham¹
Présidente

Pascale Daigneault³
Vice-présidente

Gary Atkinson²
Administrateur

Diana Dodge⁴
Administrateur

Micheline Dubé, FCPA, FCMA⁵
Administrateur

Rick Talvitie⁶
Administrateur

Debbie Tropea⁷
Administrateur

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ FINANCES ET AUDIT

Debbie Tropea
Présidente

Diana Dodge
Membre

Rick Talvitie
Membre

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ORIENTATION ET DE RESSOURCES HUMAINES

Gary Atkinson
Président

Pascale Daigneault
Membre

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Micheline Dubé, FCPA, FCMA
Présidente et première dirigeante

Natalie Kinloch, CPA, CA
Trésorière

Jacques E. Pigeon Q.C.
Secrétaire de la Société



**LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE
MARITIME, LTÉE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2016)

Micheline Dubé
Présidente & administratrice

Glenn Hewus
Administrateur

Natalie Kinloch
Administrateur

Carrie-Mann Lavigne
Vice-Président

Thomas Lavigne
Administrateur

Jacques E. Pigeon, Q.C.
Administrateur

Kevin O'Malley
Administrateur

Marsha Sienkiewicz
Administrateur

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante

Wade Dorland
Directeur du pont

Natalie Kinloch
Trésorière

Carrie Mann-Lavigne
Avocate adjointe

Jacques E. Pigeon, Q.C.
Avocat principal et secrétaire de la Société

Marsha Sienkiewicz
Assistante-Trésorière

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GESTION

Micheline Dubé
Présidente

Carrie Mann-Lavigne
Membre

COMITÉ FINANCES ET AUDIT

Marsha Sienkiewicz
Présidente

Natalie Kinloch
Membre

Jacques E. Pigeon, Q.C.
Membre



Prise de vue à partir de Point Edward, des deux arches du pont Blue Water

APBW	ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER
ASFC	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA
ATIP	ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
BVG	BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
CPIVM	CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE
GRE	GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE
IBA	INTERNATIONAL BRIDGE ADMINISTRATION
IFRS	NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE
LCSA	LOI CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
LGFP	LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES
LPTI	LOI SUR LES PONTS ET TUNNELS INTERNATIONAUX
MDOT	MICHIGAN DEPARTMENT OF TRANSPORTATION
SLSDC	ST. LAWRENCE SEAWAY DEVELOPMENT CORPORATION
SPFL	SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE
SPRSM	SOCIÉTÉ DU PONT DE LA RIVIÈRE STE MARIE
SPAC	SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA
SSMBA	SAULT STE. MARIE BRIDGE AUTHORITY
TC	TRANSPORTS CANADA
TIBA	THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY

BUREAUX

LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE

200-55 rue Metcalfe
Ottawa, Ontario K1P 6L5

Téléphone : (613) 366-5074
Télécopieur : (613) 366-5174

Pont Blue Water
1555 Venetian Blvd,
Point Edward, Ontario, N7T 0A9

Sans frais : 1-866-422-6346
Téléphone : (519) 336-2720
Télécopieur : (519) 336-7622

www.pontsfederaux.ca / info@pontsfederaue.ca

FILIALES

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

Boîte postale 836
Cornwall, Ontario K6H 5T7

Téléphone : (613) 932-6601
Télécopieur : (613) 932-9086
www.cpivm.ca

PARTENAIRES

SAULT STE. MARIE BRIDGE AUTHORITY

934 Bridge Plaza
Sault Ste. Marie MI 49783

www.saultbridge.com/

THE THOUSAND ISLANDS BRIDGE AUTHORITY

Boîte postale 10
Lansdowne, Ontario K0E 1L0

Téléphone : (315) 482-2501
Télécopieur : (315) 482-5925
www.tibridge.com